

En Direct du Conseil

Les petites et grandes nouvelles de notre commune



n° 198

Novembre 2022-Janvier 2023



Menuiserie - Ebénisterie - Bois - PVC - Alu
EURL GARAND Ludovic
 Restauration de meubles anciens
 Cuisines - Aménagement de combles
 Portails bois - PVC - Alu
 Tél. 02 47 95 75 38 - 06 32 36 15 48
 «Le Carroi Guérin» 37120 Léméré
 ludoeurl@orange.fr

VIN DE CHINON
Pierre Jautrou
 Rouge
 Rosé
 Rosé pétillant
 Jus de raisin pétillant
 06 80 43 79 25
 pierre.jautrou@wanadoo.fr
 www.pierrejautrou-chinon.fr
 12 route de Chinon 37500 Anché




CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
 Neuf et Rénovation
 Ramonage
 Démoussage
J. Mickaël DANIEAU
 4 route de Chinon - 37120 LEMERE
 Tél. 02 47 95 70 80 Port. 06 03 26 86 49



ECO artisan
 La nouvelle énergie du bâtiment

SARL DUPONT-MERCIER
 Plomberie
 Chauffage
 Électricité
 Énergies Renouvelables

42, rue de la Gautraie 37500 ANCHÉ
 Tél : 02 47 93 07 22 - Fax : 02 47 93 10 24
 Mail : dupont-mercier@orange.fr






CITEOS
 Au cœur des villes

Eclairage de la ville
 Mobilité urbaine
 Sécurisation de l'espace public

Citeos
 18 rue de la Lodiène - BP 95405 - 37305 Joué-lès-Tours cedex
 tours@citeos.com - Tél - 02 47 67 89 25




ELECTRICITE GENERALE
 Port. 06 72 07 83 66 - Fixe 02.47.95.31.69
 3, La Croix de Relay 37120 JAULNAY

DURAND David SASU

Installation - Neuf - Rénovation - Dépannage
 Mise en conformité
 Motorisation de portail - VMC - Chauffage

Email: durandelectricite@sfr.fr Devis gratuit

vitraux d'art

Atelier Van-Guy
Jérôme Robert successeur
Maître-verrier décorateur

Le pot aux lièvres
 37340 Continvoir
 tel / fax : 02 47 96 81 14
 van_guy_atelier@hotmail.com

Restauration et création
 de vitraux



TRAVAUX PUBLICS
Yannis CHALLUAU
 Assainissement - Terrassement
 Aménagement de cours et allées
 Démolition
 Raccordement au tout à l'égout
 3 ZA, rue de la gare - 37500 LIGRÉ
02 47 93 33 61



EURL MAÇONNERIE AUCLIN
37120 LEMERÉ

Tous travaux de maçonnerie :
 Pierre, ouverture, terrasse, ravalement de
 façade, mur de clôture...

0652421017
 auclin.maconnerie@outlook.fr

 **Groupama**
 PARIS VAL DE LOIRE

SOMMAIRE

- » PAGE 3
 - » ÉDITO
- » PAGE 5
 - » LE MOT DES ASSOCIATIONS
- » PAGE 7
 - » CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2022
- » PAGE 8
 - » INFOS & NEWS
 - » DISTRIBUTION DES SACS POUCELLE
- » PAGE 9
 - » L'HÔTEL DU RIVAU
- » PAGES 10 & 11
 - » FOCUS SUR LES ABF
- » PAGE 12
 - » AGIR POUR L'EMPLOI
- » PAGE 13
 - » LA FIN DU TIMBRE ROUGE
- » PAGES 14 & 15
 - » ORDURES MÉNAGÈRES - CONSIGNES DE TRI -TARIFS
- » PAGE 16
 - » LE SOUVENIR FRANÇAIS - PRÉSENCE VERTE
- » PAGE 17
 - » LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE : MARIANNE
- » PAGE 18 & 19
 - » COUP DE CHAPEAU SUR LE PANAMA
- » PAGE 20
 - » LE SYNDICAT DE RIVIÈRES VAL-DE-VIENNE
- » PAGE 21
 - » LE PNR
- » PAGE 22
 - » LES CAVITÉS 37
 - » LE SATÈSE 37
 - » LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE
- » PAGE 23
 - » LA BRÈVE DE PLUME PAPOTE
- » PAGES 24 & 25
 - » LA CHÂTAIGNE, UN FRUIT QUI CASTAGNE !
- » PAGE 26
 - » RELAI PETITE ENFANCE
- » PAGE 27
 - » OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT
 - » DÉTECTEURS DE FUMÉE
- » PAGE 28
 - » LE RECENSEMENT CITOYEN
 - » INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES
 - » DÉPOSER SON PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE
- » PAGES 29, 30 & 31
 - » DU CÔTÉ DES ÉCOLES
- » PAGES 32 & 33
 - » PRÉVENTION SUR LES ARNAQUES
- » PAGES 34
 - » LES CHIFFRES 2022
- » PAGES 35
 - » AGENDA
- » PAGE 36
 - » GLOSSAIRE AGENDA
 - » INFO PANNEAU POCKET



Edito

C'est avec un grand plaisir que je vous adresse au travers de cette nouvelle édition de ce bulletin municipal, mes bons vœux pour cette nouvelle année.

Dans un contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées voient le jour. L'inflation touche tous les secteurs : coût de l'énergie, des carburants, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, perte du pouvoir d'achat ...

Nous vivons des moments difficiles et l'esprit de solidarité doit être encore plus présent en nous.

Le budget communal ne sera pas épargné et il convient en ce sens de redoubler de vigilance.

Dans un souci économique et au regard des enjeux que représentent la consommation énergétique, des dispositions ont été adoptées avec l'ensemble des élu.es.

Lors de l'année écoulée, l'équipe municipale a continué son engagement auprès de notre commune œuvrant pour le bien-être et la sécurité de nos concitoyens. La modification des horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public devrait être effective d'ici peu. Parallèlement à ce dispositif, de nombreux lampadaires de nature énergivores ont été remplacés par des leds.

Pour les fêtes de Noël, le conseil municipal a décidé de maintenir une partie des illuminations afin de préserver la magie du moment. Dans les locaux communaux, la température a été abaissée au minimum imposé afin d'ajouter notre pierre à l'édifice de l'effort commun requis.

2022 a également vu la poursuite de la défense incendie, permettant ainsi à la commune d'être pratiquement couverte en matière de lutte contre les sinistres. La dernière phase de travaux de rénovation de l'église (façades et vitraux Nord et Est) a démarré en septembre mais a dû s'interrompre mi-décembre en raison de conditions climatiques. Elle s'achèvera au printemps 2023.

Des travaux de modernisation et de dissimulation des réseaux électrique ont vu le jour et doivent, là aussi se terminer au printemps. Des re-délimitations du domaine communal ont commencé et se poursuivront en 2023. Depuis quelques semaines, nous sommes aussi en règle par rapport au RGPD (règlement général de protection des données).

Côté festif, le duo Tézic nous a enchanté en septembre et vous avez été nombreux à profiter de la buvette mise en place par le comité des fêtes. Le feu d'artifice tiré en soirée a attiré nombre de curieux. Après deux années d'abstention, nous avons enfin renoué avec le banquet des seniors qui fut l'occasion de nous retrouver autour d'une bonne table. Et pour finir, le Père Noël, qui avait déserté notre commune depuis 2020, a refait une halte à Lémeré, après un spectacle de marionnettes, pour le plus grand bonheur des enfants.

La participation de la commune au stand commun avec Champigny sur Veude, lors du comice du monde rural de septembre, a été un vrai succès avec la distribution de cartes postales et de flyers sur l'église et la commune.

2023 qui commence voit arriver un projet très ambitieux : l'enfouissement de la ligne haute tension par Enedis, sera couplé avec celui de la fibre et des réseaux dans une partie du Coudray. Le coût étant très élevé, j'ai lancé la chasse aux subventions et demandé le soutien des parlementaires et de M. le sous-préfet. Un projet de borne à incendie à Boissé est également à l'ordre du jour. Dans ce domaine, il subsiste un point noir qu'il nous faudra résoudre mais pour lequel nous travaillons en collaboration avec la Communauté de Commune Chinon - Vienne & Loire.

Je n'oublie pas la refonte de notre site Internet, plus moderne et plus accessible, qui est consultable dès à présent.

Encore une année pendant laquelle l'équipe municipale va se retrousser les manches pour garantir à nos concitoyens le bien-être et la sécurité auxquels ils ont droit.

Avant de boucler cet édit, je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui ont choisi Lémeré pour s'y installer. Puissent-ils y trouver la quiétude et la sérénité auxquelles ils aspirent.

J'ai également une pensée toute particulière pour celles et ceux qui nous ont quitté l'an passé et je compatis à la peine qu'ont ressentie leurs familles.

Je n'oublierai pas de remercier les annonceurs qui ont bien voulu, cette année encore, nous confier leur publicité, le Département, la Préfecture et la Région pour leur participation financière à la réalisation de nos projets. Un remerciement particulier aux bénévoles de notre bibliothèque qui œuvrent pour la faire vivre et ont activement participé à la décoration de la mairie pour ces fêtes de fin d'année, ainsi que notre Plume Papote, toujours fidèle, pour les articles qu'elle nous envoie régulièrement.

J'associe à ces remerciements les conseillers municipaux qui s'impliquent dans la vie communale afin que notre village reste agréable à vivre.

Et pour conclure, je remercie l'ensemble du personnel communal, toujours présent, qui œuvre avec le sourire et beaucoup d'efficacité, pour vous rendre le meilleur service possible.

Je vous donne rendez-vous **le samedi 28 janvier, à 18h30**, dans la salle polyvalente à l'occasion des vœux du maire, pendant lesquels, je serai heureuse de partager ce moment convivial avec vous.

Prenez bien soin de vous.

Je vous souhaite le Meilleur pour 2023.

Très Bonne Année à tous.

Le Maire,

Martine Juszcak

imprimerie Berton

Z.I. Saint Lazare 37220 L'ILE-BOUCHARD

Tél. 02 47 58 50 18

imprimerie.berton@wanadoo.fr

SIRET 420 518 979 00034 - Code APE 1812Z

EUROREPAR CAR SERVICE

FRANCK BONNION

GARAGE BONNION

65 ROUTE DE RICHELIEU

37500 RIVIERE

Tél. 02 47 98 36 61

Mobile. 06 17 05 32 38

garagebonnion@wanadoo.fr



MENUISERIE GUERIN YOANN

Menuiserie intérieure et extérieure

BOIS - PVC - ALU - Parquet, cuisine, portail ...

Fabrication - Pose - Agencement

Les Bruères 37120 LÉMERÉ

guerinyoann37@free.fr

Tél. 06 60 84 71 49

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Frédéric VASSOR

LA ROCHE CLERMAULT

02 47 95 83 57



Cabinet
Saint Louis Immobilier



17Bis, place du château 37120 Champigny-sur-Veude
Tél. 02 47 95 20 04

Votre agence immobilière de proximité

Courriel: sl.avis@orange.fr - site: www.saintlouisimmobilier.com



Produits fermiers et artisanaux

100% locaux

Spécialités de Touraine - Corbeilles cadeaux ...

Ouvert toute l'année

Vendredi et Samedi 9h-19h

Dimanche 9h - 12h



33 Route de Tours
37120 CHAVEIGNES

02 47 95 83 47

kdifermier@gmail.com



Devis gratuit

Pascal DUVERGER

Création et Rénovation

Combles et Salles de bain

Plâtrerie sèche / Isolation

Electricité / Plomberie / Peinture

06 80 36 55 18

www.pascalduverger.fr

duverger.multi.services@orange.fr

5 Route de Chinon 37120 LEMERE



Le mot des Associations



Toute l'équipe du comité des fêtes vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Plein de joie et de bonheur pour tous.

Pour le Comité des Fêtes,
Le Président, Yoann GUERIN

Syndicat de Chasse

Les membres du bureau ainsi que les adhérents, vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2023



Le Président,
Bernard FROMAGET



Amies lectrices, Amis lecteurs,

En cette fin d'année, l'équipe de la bibliothèque vous fait part de son activité.

Grâce à nos animations, de nouveaux lecteurs se sont inscrits.

Au printemps le circuit "promenade au fil des arbres", a eu un grand succès avec la découverte de notre commune et de sa nature arborée.

A l'automne "la journée du patrimoine" et son stand de livres moment d'échanges et de vente.

En 2023, nous envisageons faire une exposition sur les insectes pollinisateurs grand programme.

Enfin pour les fêtes de fin d'année nous avons décoré notre mairie et notre bibliothèque

Nous vous rappelons que nos livres, CD et DVD sont toujours renouvelés et échangés avec la bibliothèque régionale de Chinon et que nous achetons toujours les dernières nouveautés.

L'équipe vous souhaite une très belle Année 2023.



Château du Rivau & ses jardins de conte de fées

En 2022, le domaine du Rivau a bénéficié d'une belle météo qui a permis à près de 60 000 visiteurs de profiter des jardins, de leurs collections de plantes, des fêtes et des événements.

L'exposition «*Le jardin, miroir du monde*» a su conquérir de nombreux médias nationaux dont le Figaro, le Monde, qui connaissent aujourd'hui le nom de Lémeré. Plusieurs émissions de télévision ont mis à l'honneur Le Rivau dont TF1 (*Grands Reportages* (1^{er} avril), *Sept à Huit, JT* (27 octobre) et M6 dans l'émission «*Un Jour, un Doc*» (14 octobre).

Après les années marquées par la Covid, le restaurant gastronomique, *Le Jardin Secret* a pu prendre son élan, le restaurant à l'usage des familles *la Table des Fées* continue d'emporter les suffrages, l'hôtel classé 4**** et les activités de séminaires à destination des entreprises locales permettent d'étendre le rayonnement du territoire.

Le Rivau participe activement à l'emploi local puisque 7 de ses salariés habitent la commune de Lémeré et 28 résident sur la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, soit les 2/3 des salariés.

Nous avons maintenant la chance d'avoir une directrice opérationnelle -*Marie Violette Boucher*-, un directeur de l'hospitalité -*Thomas Debiard*- et bien sûr toujours à nos côtés depuis 18 ans, *Jérôme André* que vous connaissez tous. Jérôme est secondé pendant la saison par *Alexia Girard* et *Orlane Rossetti*. *Nicolas Gaulandeau* est le chef du *Jardin Secret*.

L'équipe du château du Rivau souhaite une merveilleuse année 2023 à tous les habitants de Lémeré.

Nous espérons pouvoir vous inviter à la réouverture des jardins autour d'un verre de l'amitié ainsi que pouvoir échanger avec vous et continuer à développer notre village et notre territoire ensemble.

Merci beaucoup pour votre soutien, votre fidélité et vos encouragements.

Patricia et Éric Laigneau
et l'équipe du Rivau

Château et Jardins du Rivau, 9 rue du Château - Le Coudray - 37120 Lémeré
Tel: +33(0)2 47 95 77 47
info@chateaurivau.com - www.chateaurivau.com

*Le Logis de la
Pataudière*

Chambres d'Hôtes & Gîte

Jean-Marc Jacot

LP Tourisme EURL
6, La Pataudière, 37120
Champigny-sur-veude

Mob. +336-6259-7287
Jmjacot@gmail.com
www.lapataudiere.com

Alpha Peinture

Peinture - Décoration - Papiers peints
Parquet flottant - Pose de revêtement sols & murs
Ravalement de façade
Vitrerie



www.alpha-peinture.fr
02.47.58.56.81 contact@alpha-peinture.fr
27 route de Tours - 37120 CHAVEIGNES



OPTICIEN NON DÉPENDANT

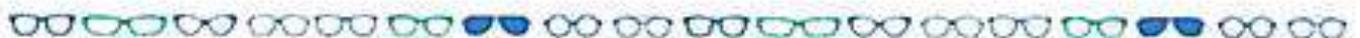
FUTUR OPTIC SE TRANSFORME ET DEVIENT MON OEIL



Nouvelle image, on garde tout ce que vous aimez et on améliore le reste,
pour que MON OEIL soit VOTRE OPTICIEN !

3 ter, rue Saint Vincent de Paul
37120 RICHELIEU
02 47 58 24 17

La Loge - 2, route de Tours
37190 AZAY LE RIDEAU
02 47 45 22 37





Conseil Municipal

Séance ordinaire du 8 décembre 2022



Présent.es : Mmes JUSZCZAK, TERRIEN, LESUEUR, NEVEU ; MM. CHAMPIGNY, ROCHER, BRISSEAU, DANIEAU, LAFAIRE, AUCLIN, OCHAB

Absentes excusées ayant donné procuration : Mme PAZARKIC à Mme NEVEU, Mme GUÉRIN à M. AUCLIN

Taxe d'Aménagement (TA) - Reversement à la CCTVV

L'article 109 de la loi 2021-1900 de finances pour 2022 du 30 décembre 2021 a rendu obligatoire, à compter du 1er janvier 2022, le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement. Ce reversement est réalisé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Lors de la commission finances du 18 octobre, du bureau communautaire du 14 novembre et du conseil communautaire du 21 novembre derniers, il a été rappelé aux élus que le PLUi fait partie de ces équipements publics car faisant partie intégrante de la compétence «Urbanisme» dont dispose la CCTVV. Ainsi chaque commune du territoire bénéficie-t-elle de cet outil.

Par délibération en date du 21 novembre 2022, le conseil communautaire a décidé d'instaurer le reversement d'une partie du produit des taxes d'aménagement perçues par les communes de la façon suivante :

Nombre d'équipements communautaires sur la commune	Fraction communautaire du produit de la TA communale
1 équipement (PLUi)	1%
de 2 à 4 équipements inclus	5%
5 équipements et +	10%

Pourquoi le PLUi est-il considéré comme un équipement ?

Le PLUi a été une dépense d'investissement lors de son élaboration mais le sera également lors des prochaines révisions, qui concourent à l'aménagement du territoire.

C'est donc le premier outil d'aménagement sur le territoire, qui d'ailleurs n'a pas fait l'objet de transfert de charges, alors que beaucoup de communes avaient antérieurement des dépenses liées à leurs PLUi. Toutes les communes de la CCTVV sont concernées par le PLUi.

La TA 2022 s'élevant à 2063.19 €, et étant le seul bien public géré par la CCTVV, il faut y appliquer un taux de reversement de 1%, ce qui correspond à la somme de **20.63 €**

Après discussions, les élu.es acceptent de prendre la délibération correspondante et de signer la convention de reversement.

Demandes de subventions - Dissimulation Eclairage public

Le projet de dissimulation de la ligne HTA présenté par ENEDIS pour fin 2022 étant couplé avec le projet communal d'enfouissement des lignes et de rénovation de l'éclairage public au Coudray, ENEDIS a consenti à décaler ses travaux en 2023 afin de permettre à Mme le Maire de monter son dossier de subventions.

Les élu.es valident cette opération et autorisent Mme le Maire à demander les subventions ad'hoc auprès des différents partenaires financiers (Etat, Département, SIEIL, ...).

SCEA Le Grand Bois - Epandage - Avis des Elus

La préfecture des Deux-Sèvres a envoyé un dossier de création d'un élevage d'engraissement de porcs bio déposé par la SCEA Le Grand Bois situé à Aubigny (79).

Une des zones d'épandage est située sur Léméré entre les lieux-dits «Le Sable» et «L'Ouraye».

La consultation au public se déroulera du 5 décembre 2022 au 13 janvier 2023.

Le conseil municipal, appelé à donner son avis uniquement sur la demande d'enregistrement, avis qui devra être transmis au préfet de Deux-Sèvres, s'est prononcé favorablement sur ce dossier à la majorité (2 votes Contre).

Amortissement Eclairage Public

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Ce procédé permet donc de faire apparaître, à l'actif du bilan, la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Le montant de la dépense de l'année N est amorti à partir de l'année N+1.

Sur proposition de Madame le Maire les élu.es décident de l'intégration des amortissements Eclairage Public 2021 (8091.92 €) pour **un montant de 539.46 € sur une durée de 15 ans** et la délibération budgétaire modificative s'y rapportant, cet amortissement n'ayant pas été prévu au budget 2022.





Actu, Infos & News

Bienvenue à ...

*J*oachim BOYER (Les Bertonneries),
*M*anuel PEREIRA (Le Coudray)

Naissance de ...

*N*oah VRILLON le 22 novembre
Toutes nos félicitations aux heureux parents

Décès de ...

*J*osette BESSON le 30 novembre
*J*ackie OUDIN le 25 décembre

Nous renouvelons toutes nos condoléances
aux familles et amis

Travaux église - Façades Est et Nord

Compte tenu des conditions météo que nous connaissons, les travaux de restauration de l'église sont suspendus jusqu'au printemps.

Le financement de cette dernière phase, rendu possible grâce aux soutiens du Département Touraine, des services de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Sauvegarde de l'Art Français, permet, à ce jour, à la commune de ne déboursier que 47% de l'ensemble des travaux (39 693 €).

Mais si l'on veut encore diminuer cet autofinancement, **nous avons besoin de vous.**

En effet, vous pouvez participer au financement de cette restauration en faisant un don, via la Fondation du Patrimoine avec laquelle la commune a signé un avenant, et vous pourrez ainsi bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 %.

Une somme de 5000 € est requise sur l'ensemble du projet. Si cette somme est atteinte. la participation financière de l'émeré s'éleverait à 34 693 €, soit seulement 41.38%

Or, à ce jour, **il ne manque que 1000 €** pour pouvoir obtenir un boni de l'aide de la Fondation.

Ci-après le lien pour vous connecter directement au site de la fondation du patrimoine

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-hilaire-de-lemere>

Vous pouvez également scanner le QR Code ci-contre



Un immense merci aux personnes qui ont déjà fait un don et un merci plein d'espoir pour les futurs donateurs.

Votre générosité permettra de clore cette réhabilitation dont les premières études ont démarré en 2007.

Distribution annuelle des sacs poubelle

Elle se déroulera aux dates suivantes :



Permanences dans **la petite salle** près du stade.

Rappel : seuls des sacs gris seront distribués et les sacs jaunes uniquement aux usagers disposant d'un bac en point de présentation.

POUR LA RESTAURATION DE
l'église Saint Hilaire
de Léméré

BON DE SOUSCRIPTION

► **Oui, je fais un don**, pour aider la restauration de l'église Saint Hilaire de Léméré

Sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/31901 ou en utilisant le QR code ci-contre.

Le téléchargement peut être effectué directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné d'un règlement à l'ordre de : Fondation du patrimoine - Eglise de Léméré

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le bon de souscription sera valide pour le montant de la somme de mon don et sera valable pour le donateur.

► **Je bénéficie d'une réduction d'impôt**

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune (revenu fiscal) sur les sociétés

Exemples de dons	00 €	200 €	500 €
Coût net après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
Coût net après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Coût net après réduction de l'impôt sur les sociétés	26 €	80 €	200 €

Si un donateur souhaite faire un don régulier (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel)...

Il n'y aura aucune autre distribution supplémentaire dans l'année hormis les résidences secondaires. Plus d'infos sur les OM, en pages 14 & 15 de ce bulletin.

Jours fériés 2023 - Reports des jours de collecte des OM

La collecte des jours fériés n'étant plus assurée, tous les ramassages sont décalés d'une journée.

Jours fériés 2023	Si collecte habituelle le vendredi	Si collecte habituelle le mardi
	⇒ Nouveau jour de collecte	⇒ Nouveau jour de collecte
Lu 10 avril	Sa 18 avril	Me 12 avril
Lu 1 ^{er} mai	Sa 06 mai	Me 03 mai
Lu 8 mai	Sa 13 mai	Me 10 mai
Je 18 mai	Sa 20 mai	pas de changement
Lu 29 mai	Sa 03 juin	Me 31 mai
Ve 14 juillet	Sa 15 juillet	Pas de changement
Ma 15 août	Sa 19 août	Me 16 août
Me 1 ^{er} novembre	Sa 04 novembre	Pas de changement
Sa 11 novembre	pas de changement	pas de changement
Lu 25 décembre	Sa 30 décembre	Me 27 décembre



Dormir au Château du Rivau

Entre Histoire et féerie

Le Rivau, imaginé au XIII^{ème} siècle par la famille des Beauvau, est chargé d'histoire. En effet, dès 1429, le domaine a accueilli Jeanne d'Arc, venue chercher des chevaux d'équipage durant la guerre de cent ans. Un heureux rescapé, puisqu'il survécut au démantèlement des châteaux du voisinage orchestré par le cardinal de Richelieu au XVII^{ème} siècle, ceci, afin de construire son propre château.

Goûtez à l'art de vivre à la française, dans un esprit à la fois chic et décontracté, vivez l'expérience d'un hôtel arty*, entre tradition et confort moderne. En effet, chaque chambre porte le nom d'un personnage historique emblématique et vous plonge dans un univers où les ors, céladon et autres éclats colorés, viennent rehausser le charme des belles étoffes, des meubles de style et des souvenirs de famille ...

Ainsi, flânez dans ses anciennes écuries royales comme dans une galerie d'art. Là où la collection d'œuvres contemporaines est à la gloire du cheval. Amateurs de moments privilégiés, explorez les jardins quand les portes du château se ferment au public. Enfin, découvrez le spectacle rare du lever du jour depuis vos fenêtres !



Chambre Catherine de Médicis



Une nuit de rêve

Le château du Rivau, classé 4 étoiles, adhère à « The Originals Collection ». Entre cadre idyllique et architecture remarquable, les établissements de la catégorie « The Originals Collection » sont l'incarnation même de l'élégance et de l'art de vivre à la française.

Dormir au Rivau est une expérience unique qui vous plongera avec luxe, calme et volupté dans la vie de Château et vous profiterez des jardins après la fermeture en exclusivité.

Adresse incontournable pour les amateurs d'art contemporain et d'excellence, ces derniers pourront découvrir une collection privée, mise en scène dans l'ambiance particulière des salons et des jardins du château ou dans les chambres de l'hôtel.

Les chambres de l'Hôtel du Rivau

Les chambres du Château du Rivau, allient la tradition au confort moderne et invitent à vivre une nuit hors du temps. Toutes inspirées par un grand personnage de la Renaissance, elles plongent le visiteur dans un cadre historique digne d'un conte de fées.

Chaque chambre possède son univers propre, mêle raffinement d'époque et exigence d'un confort moderne et est décorée avec des œuvres d'art contemporain.

Un parfum de légende flotte dans l'air, éveillant l'imaginaire, stimulé par ces images de donjons, douves, pont levis et jardins enchanteurs....

* Qui s'apparente à l'avant-garde artistique.



Château et Jardins du Rivau, 9 rue du Château - Le Coudray - 37120 Léré
Tel: +33(0)2 47 95 77 47

info@chateaurivau.com - www.chateaurivau.com

The ORIGINALS COLLECTION

Châteaux de la Loire



Château du Rivau & ses jardins de conte de fées



Engagé pour un TOURISME DURABLE
Centre-Val de Loire

Focus sur

...les Architectes des Bâtiments de France

En 2020, la France compte plus de 45 555 monuments historiques immobiliers, classés et inscrits. Les Architectes des Bâtiments de France, souvent appelés par l'acronyme ABF, œuvrent chaque jour pour l'entretien et la conservation de ces monuments. Selon la nature des projets de travaux, leurs avis pèsent dans la balance.

Petit point sur le fonctionnement de cet avis, les risques de refus, les pouvoirs de l'ABF et sur les possibilités de contestation.

Qui sont-ils ?

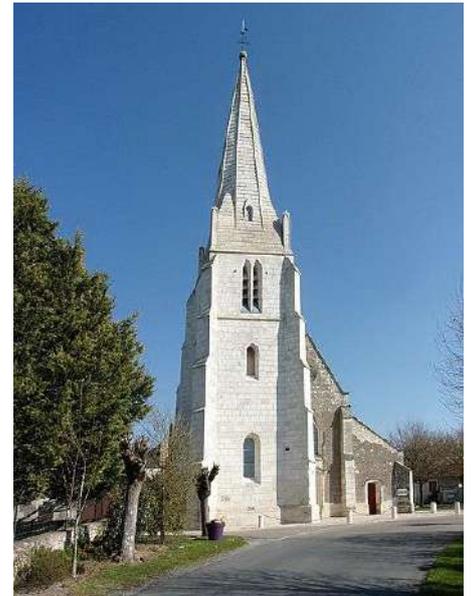
Les ABF sont des fonctionnaires du corps des Architectes Urbanistes de l'État qui ont une mission de service public consistant en la conservation et l'entretien des monuments historiques. Ils contrôlent également tous les projets menés dans les espaces protégés.

En lien avec le ministère de la Culture et sous l'autorité du préfet de leur région, les architectes des bâtiments de France travaillent au sein d'une Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP). Ils sont présents dans chaque département du pays. Leur mission est de préserver la richesse architecturale de l'hexagone en préconisant les restaurations des monuments publics par exemple, mais aussi en imposant des règles chez les particuliers.

L'objectif de l'ABF est de conserver le bâtiment dans son état d'origine. De fait, il apporte de nombreuses recommandations pendant les travaux et veille au respect de celles-ci. Tout est vérifié dans les moindres détails : matériaux, techniques, coloris etc. L'architecte se base sur des archives, photographies, cartes postales, etc., pour ses recommandations.

Attention, ils ne sont pas à confondre avec les architectes libéraux (qui effectuent la maîtrise d'œuvre de votre projet).

Les ABF sont spécialisés dans le domaine du patrimoine et sont assez peu en France. On en compte 120 seulement contre 29 000 pour les libéraux.



En quoi les Architectes des Bâtiments de France vous concernent-ils ?

Si l'habitation d'un particulier est classée Monuments Historiques ou située dans un espace protégé et qu'il décide d'effectuer des travaux, c'est à l'ABF que revient l'autorisation de la demande de travaux. Il viendra d'ailleurs régulièrement suivre l'avancée du chantier.

Les demandes de permis de construire, de déclaration préalable de travaux et parfois aussi les autorisations de démolir peuvent, dans certains cas, nécessiter la consultation d'un Architecte des Bâtiments de France et leur avis concerne des zones beaucoup plus étendues qu'on pourrait le croire. En effet, les ABF visent aujourd'hui plus de 20% des demandes d'autorisation d'urbanisme. La valeur de leur avis dépend de la situation de votre projet.

Vous êtes concernés si votre projet se trouve :

- dans un site inscrit,
- dans un site classé,
- Sur un site patrimonial remarquable (SPR)

Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) remplacent depuis 2016 les secteurs sauvegardés, AVAP (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) et ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager). Un SPR est un périmètre à l'intérieur duquel s'applique un règlement tel qu'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP). Pour savoir si votre terrain est dans un SPR, vous pouvez contacter votre mairie. Les SPR et leur règlement sont indépendants des Plans Locaux d'Urbanisme.

- Aux abords d'un monument historique (MH)

On ne sauvegarde pas seulement un bâtiment, mais tout un périmètre qui est, en théorie, de 500 mètres autour. L'architecte des bâtiments de France devra donner son avis pour tous les projets ayant lieu dans les abords

Les bâtiments situés aux abords d'un monument historique bénéficient eux aussi d'une protection. Toute autorisation de travaux sur un bâtiment protégé nécessite un avis conforme de l'ABF. Le périmètre de protection au titre des abords des monuments historiques est une servitude d'utilité publique. Ainsi, vous saurez si votre terrain est dans ce périmètre en consultant le plan des servitudes d'utilité publique du PLU.



La protection au titre des abords peut s'appliquer de deux façons :

- dans un périmètre délimité précisément par arrêté préfectoral,
- sinon, elle s'applique à tout bâtiment situé à moins de 500 mètres d'un monument historique, à condition qu'il y ait co-visibilité. Celle-ci implique que ce bâtiment soit visible depuis le monument historique ou que ce bâtiment et le monument soient visibles ensemble à l'œil nu depuis un point quelconque normalement accessible au public. Ce point quelconque peut tout à fait se trouver en dehors du périmètre de 500 mètres entourant le monument historique ! (CE N°431994)

Dans les faits, dès que le projet est à moins de 500 mètres d'un monument, l'ABF est systématiquement et obligatoirement consulté. C'est alors à ce dernier de déterminer s'il y a co-visibilité ou non. Si oui, l'avis de l'ABF est conforme, sinon l'avis est simple.

Il peut arriver que seulement une partie de votre bâtiment se trouve dans un périmètre de protection. Dans ce cas, c'est quand même tout votre bâtiment qui sera protégé et donc soumis à avis de l'ABF.

De plus, on considère un bâtiment dans son ensemble pour juger de la co-visibilité. En effet, il peut arriver qu'un bâtiment à modifier soit en co-visibilité mais que la partie à modifier ne le soit pas. Le projet de modification sera alors quand même soumis à avis conforme de l'ABF.

Si votre bien est classé Monument Historique, l'Etat peut vous verser des subventions.

Pour mémoire, Lémeré compte deux monuments historiques : le clocher de l'église St Hilaire et le château du Rivau.

Quelle est la valeur de l'avis l'ABF ?

L'avis de l'ABF devance celui de la mairie, mais ça ne lui donne pas tous les pouvoirs. Son avis, qu'il soit positif ou négatif, devra être fondé et argumenté. D'ailleurs, il pourra vous formuler 4 types d'avis :

- **l'avis défavorable** : votre demande de travaux est refusée par l'ABF. En dernier recours, la mairie peut faire appel auprès du préfet de région sous 15 jours pour une déclaration préalable de travaux et sous 1 mois pour une demande de permis de construire.
- **l'avis conforme** : l'ABF valide vos projets de travaux et la mairie a obligation de les autoriser. L'architecte sera présent.
- **l'avis simple** : la mairie peut décider de ne pas suivre la décision de l'ABF. Elle est donc responsable s'il y a un recours contre l'autorisation. Bien souvent, la mairie suit l'avis de l'ABF.
- **l'avis consultatif** : hors secteur protégé, le maire peut toutefois demander un avis à l'ABF au titre de son expertise.



Délai d'instruction

Lorsque la demande d'autorisation d'urbanisme est soumise à la consultation obligatoire de l'Architecte des Bâtiments de France, le délai d'instruction par la mairie est toujours rallongé. La majoration du délai dépend du type d'espace protégé.

À l'intérieur du délai d'instruction de la mairie, l'ABF dispose d'un délai de 2 mois pour rendre un avis au maire sur un permis, et d'1 mois pour les déclarations préalables.

À l'exception des permis de démolir, l'absence de réponse de l'ABF vaut accord tacite de sa part. Cependant, dans le cas d'un projet soumis à accord de l'ABF, l'absence de réponse de la mairie au terme du délai d'instruction vaut refus tacite, ce dernier n'étant cependant pas applicable aux déclarations préalables (art. R.424-3 du CU).

L'Architecte des Bâtiments de France peut émettre un refus ou autoriser le projet. S'il l'autorise, il peut l'assortir ou non de prescriptions. Toute prescription retranscrite dans l'arrêté du permis ou le certificat de non-opposition est alors à suivre obligatoirement. Dans le cas contraire, il s'agirait une infraction à l'urbanisme passible de lourdes sanctions.

Est-il possible de contester l'avis des Architectes des Bâtiments de France ?

Contester le refus de l'ABF, c'est possible. Il faut adresser recours auprès du préfet de région, via une lettre recommandée avec accusé de réception dans les 2 mois suivant le refus.

Le préfet se référera à la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture et rendra son avis au maire de la commune.

Cet avis remplacera celui de l'Architecte des Bâtiments de France. Si le préfet de région ne répond pas sous les 2 mois, il faudra considérer ce silence comme un refus.

Enfin, le recours contentieux permet de défendre son projet devant le tribunal administratif. Le particulier devra exposer tous ses arguments pour faire pencher la balance.

Comment éviter un refus de l'Architecte des Bâtiments de France ?

Une demande de permis de construire soumise à avis de l'ABF nécessite davantage de préparation. En effet, il est indispensable de rencontrer l'ABF préalablement au dépôt de la demande pour lui présenter le projet. Il faut le faire le plus tôt possible pour pouvoir prendre en compte ses remarques avant dépôt du PC. Pensez à envoyer un compte-rendu de réunion à l'ABF pour éviter tout malentendu et acter les décisions prises.

À cette étape, il n'y a pas de secret : pour convaincre un ABF, il n'y a personne de plus efficace qu'un autre architecte... Ces deux professionnels ont le même langage technique, le même regard sur le paysage et ils sont confrères. En confiant la conception de votre projet à un architecte, vous mettez toutes les chances de votre côté pour trouver un compromis.

Une fois l'accord trouvé, l'architecte peut réaliser le dossier de demande de permis de construire. Vous pourrez alors le déposer en mairie sereinement.



AGIR POUR L'EMPLOI : l'Emploi de proximité

Particuliers, Entreprises, Collectivités, Associations, Vous recherchez du personnel ?

Vous souhaitez vous libérer des tâches quotidiennes, renforcer votre équipe ?



AGIR POUR L'EMPLOI met à votre disposition du personnel pour des missions ponctuelles ou régulières.

Service aux domiciles de particuliers (Crédit d'impôt de 50%), remplacement de personnel, surcroît d'activité mission ponctuelle ou régulière,

AGIR POUR L'EMPLOI propose des solutions adaptées à chaque besoin !

Nos atouts ? • Simplicité • Réactivité • Réponse personnalisée • Aucune démarche administrative

Tous types d'activité :

Quelques exemples de missions :

- **Nettoyage** : Entretien de tous types de locaux, ménage, ménage avant état des lieux,
- **Espaces verts et jardins** : entretien des espaces verts, jardinage, manœuvre des espaces verts, etc.
- **Bâtiment et construction** : Manutentionnaire, petits travaux chez les particuliers...
- **Restauration** : employé.e de cantine, employé.e polyvalent.e de restaurant
- etc. ...

Une simple demande par téléphone :

AGIR POUR L'EMPLOI répond dans les plus brefs délais, sélectionne les profils de salariés les mieux adaptés à votre demande, qu'il s'agisse de prestations régulières ou ponctuelles.

AGIR POUR L'EMPLOI s'occupe de tout, les formalités sont réduites :

- Un contrat de mission est établi entre l'utilisateur et le salarié par AGIR POUR L'EMPLOI
- A l'issue de la mission un relevé d'heures est signé par les deux parties.
- Les charges sociales sont payées par AGIR POUR L'EMPLOI qui facturera l'ensemble de la prestation à l'utilisateur et paiera le salarié.

Vous êtes demandeur d'emploi ?

Vous êtes à la recherche d'un emploi ? D'une formation ? D'un renseignement ?

Vous avez besoin d'être accompagné dans votre accès au numérique ?

Vous avez besoin d'une aide pour la création d'un CV ou de la création de votre espace emploi Pôle Emploi ?

Vous vous posez des questions sur votre projet ?

Venez vous inscrire et pour cela : CONTACTEZ-NOUS !

AGIR POUR L'EMPLOI DANS LE RICHELAI

78 Route de Chinon

ZI Richelieu-Champigny

37120 RICHELIEU

Tel : 02.47.58.13.77

Horaires d'ouverture :

Lundi 14h-17h ; Mardi 09h-12h ; 14h-16h
Du mercredi au vendredi : 09h-12h ; 14h-17h

Mail : agir-pour-lemploi@wanadoo.fr

Site @ : www.agirpourlemploi.org



@agirpourlemploidanslerichelais





Fin du timbre rouge

Par quoi La Poste remplace-t-elle la Lettre prioritaire ?

Est-ce la fin du timbre rouge ?

La Poste renouvelle sa gamme courrier. Les timbres rouges, réservés aux envois de Lettres prioritaires, ne sont plus commercialisés depuis 1^{er} janvier 2023. Les délais changent et un nouvel affranchissement verra le jour : La Lettre Services Plus ou timbre turquoise. Pour autant, il sera toujours possible d'acheminer une lettre en J+1 avec la **Lettre en ligne** (ou **e-lettre rouge**), un service d'envoi hybride, accessible depuis laposte.fr avec création d'un compte *La Poste* ou depuis un bureau de poste avec l'aide d'un conseiller clientèle ou d'un automate.

Ce service de *La Poste* imprime votre courrier, le met sous enveloppe, l'affranchit et le distribue. Il suffit de se rendre sur laposte.fr, de déposer votre courrier dématérialisé ou d'utiliser des courriers pré-rédigés proposés. Il sera ensuite imprimé par *La Poste* à proximité de son lieu de destination et distribué en J+1 en France métropolitaine.

Vous pourrez toujours utiliser les timbres rouges en votre possession. Les courriers seront simplement distribués en 3 jours contre 1 actuellement.

Par quoi le timbre rouge est-il remplacé ?

Comment faire pour qu'une lettre arrive le lendemain ? Rien de plus simple, il suffit de rédiger votre courrier sur votre smartphone, ordinateur ou tablette et l'envoyer depuis le site Internet de *La Poste*.

Votre courrier sera ensuite imprimé, mis sous enveloppe par *La Poste* -dans le respect de la confidentialité du contenu*- et distribué à partir du lendemain

Vous pouvez aussi choisir d'envoyer une lettre en ligne (**e-lettre rouge**) depuis un bureau de poste avec l'aide d'un conseiller clientèle ou d'un automate.



Bon à savoir :

Vous aurez aussi la possibilité d'envoyer votre **e-lettre rouge** «avec option de suivi». Ceci permet de connaître la date de prise en charge mais aussi les principales étapes d'acheminement et la date distribution effective de votre envoi en vous rendant sur l'outil de suivi sur laposte.fr.

LA POSTE

Pourquoi le timbre rouge est-il remplacé ?

L'utilisation de la Lettre prioritaire tend à disparaître, remplacée par des communications électroniques type email et SMS.

La Poste répond donc à l'évolution des usages des clients en proposant, avec la **Lettre en ligne (e-lettre rouge)**, une solution hybride : l'envoi se fait par voie numérique via laposte.fr et le destinataire reçoit un courrier rematérialisé, imprimé, mis sous enveloppe par *La Poste* et distribué à partir du lendemain.

La Poste souhaite aussi réduire son impact environnemental en diminuant des émissions de CO2 de 25% (prévision à 2030). Par l'optimisation du remplissage des camions et l'arrêt de l'utilisation de l'avion pour le transport du courrier dans l'hexagone.

Le timbre vert disparaît-il ?

Non, les timbres verts ne seront pas supprimés, mais seront simplement distribués en 3 jours contre 2 actuellement pour les envois courants du quotidien.

N'hésitez pas à vous tourner vers la Lettre verte pour vos envois de documents administratifs, cartes postales et petites marchandises. Les «**beaux timbres**» seront toujours accessibles.



Comment envoyer un courrier important ?

Pour les envois importants et petites marchandises, vous pourrez vous tourner vers la Lettre Services Plus qui est de couleur **turquoise**. Ce nouvel affranchissement inclut automatiquement le suivi de votre courrier. Son délai d'acheminement est de J+2.

De plus, vous pourrez recevoir des notifications de suivi et en cas de réclamation pour retard de distribution excessif, une compensation financière forfaitaire de 5€ sera versée.

Enfin, pour vous faciliter la vie, pas besoin de vous déplacer pour la poster, votre Lettre Services Plus pourra être prise en charge depuis votre boîte aux lettres personnelle normalisée (en France métropolitaine). C'est l'alternative si vous souhaitez envoyer des documents originaux (chèque, par exemple).

Pour un envoi important, voire « réglementaire », tournez-vous vers la lettre recommandée qui propose une preuve juridique. Son délai passera simplement de 2 à 3 jours. Pour un envoi depuis votre boîte aux lettres, préférez la **Vignette recommandée en ligne**.

*Les agents de *La Poste* prêtent serment pour s'engager à respecter le secret de la correspondance, ne pas ouvrir les lettres ou être tentés de subtiliser discrètement une enveloppe ou un colis.



Ordures Ménagères : extension des consignes de tri sur les points de regroupement

Dans une politique d'optimisation de la gestion des déchets et afin de répondre à la réglementation, une nouvelle étape est atteinte avec la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des déchets au 2 janvier 2023. Ces nouvelles règles ont plusieurs objectifs :

- doubler le taux de recyclage des emballages plastiques en France d'ici 2030,
- diminuer les ordures ménagères résiduelles
- et simplifier enfin le tri pour les usagers.

Depuis le 2 janvier 2023 tous les emballages, EN VRAC, PLIES ET/OU ECRASES, iront dans les bacs jaunes, que ce soient des emballages plastiques, des cartonnets ou des petits emballages en métal (capsules, couvercles, capsules de café, papier aluminium...).

Cela intéresse essentiellement les bacs jaunes situés sur les points de regroupement. Un sac de pré-collecte va être distribué dans les boîtes aux lettres, par les agents du SMICTOM, à tous les usagers concernés.

Pour les usagers disposant d'un bac gris, à déposer la veille au soir sur les points de présentation, le tri se fera, de la même manière, mais, dans les sacs jaunes.

En conséquence, la distribution des sacs poubelles, organisée par la commune les 13, 14 et 16 janvier, sera adaptée en fonction de la collecte (points de regroupement ou de présentation), les sacs jaunes n'étant plus distribués qu'à une vingtaine de foyers.

Chaque habitant a un rôle à jouer avec, à la clé, la préservation des ressources naturelles, des économies d'énergie, la diminution des émissions de CO₂, en bref que du bon.



Hausse de la Redevance au 1er semestre 2023

Cette augmentation (5.61%) a plusieurs raisons. Du fait du ralentissement de l'économie mondiale lié à la pandémie, le marché du recyclage s'est considérablement effondré et les coûts de ce dernier se sont envolés. Les matériaux issus de la collecte, qui génèrent une recette pour le SMICTOM, ont vu leur prix de rachat chuter.

La hausse du carburant et de l'énergie s'est répercutée sur le SMICTOM, selon des critères préétablis dans les marchés publics, auxquels le syndicat ne peut se soustraire.

La fiscalité nationale en matière de déchets (TGAP – Taxe générale sur les activités polluantes-) ne cesse d'augmenter.

Les filières de traitement du bois, de la ferraille, des papiers, sont de plus en plus exigeantes en raison des contraintes environnementales : ainsi le traitement du tout-venant en déchetterie coûte de plus en plus cher.

Afin de limiter les augmentations qui se succèdent, entre 2018 et 2022, la Communauté de Communes a ponctionné dans les réserves financières de son budget consacré aux OM, pour ne pas répercuter la totalité des coûts du SMICTOM sur les usagers. De fait, cette réserve est devenue portion congrue.

De vrais défis environnementaux, techniques et financiers se présentent au SMICTOM et ses communautés de communes membre :

- extension des consignes de tri et réduction du tonnage des déchets incinérés,
- modernisation des déchetteries pour augmenter les filières de recyclage et améliorer leur rendement
- élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Les leviers d'action pour limiter la hausse de la redevance sont nombreux et chacun, à son échelle, a un rôle à jouer : aux élus, les grandes orientations environnementales, au SMICTOM, les travaux de modernisation, et aux usagers, la réduction et le tri des déchets au maximum.

Tarifs des ménages 1er semestre 2023

1 personne	105.01 € HT 115.51 € TTC
2 personnes	130.91 € HT 144.00 € TTC
3 personnes	154.14 € HT 169.55 € TTC
4 personnes	164.37 € HT 180.81 € TTC
5 pers. et +	172.84 € HT 190.12 € TTC
Résidences secondaires	111.37 € HT 122.51 € TTC



Comment modérer les coûts ?

- ✚ En limitant sa production de déchets en consommant mieux,
- ✚ En améliorant son geste de tri,
- ✚ En favorisant le tri à la source par le biais du compostage domestique.

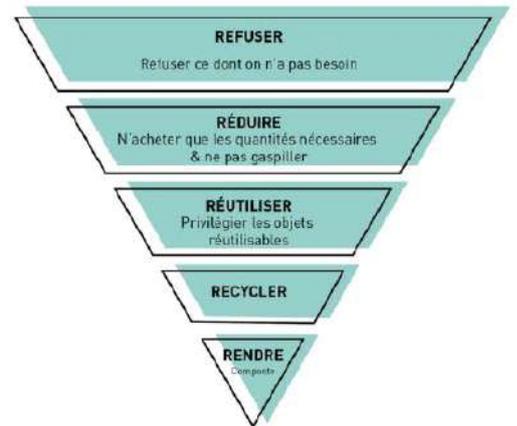


Extraits du Rapport Annuel 2021 du SMICTOM du Chinonais

Ne pas trier peut coûter cher

	<i>Si l'on trie, cela coûte</i> Coûts €/HT/tonne	<i>Si l'on ne trie pas, cela coûte</i> Coûts €/HT/tonne	Trier ses déchets coûte
Matériaux à recycler 	9 €/hab (14 €/hab en 2020)	60 €/hab (57 €/hab en 2020)	➤ Plus de 6 fois moins cher pour les matériaux à recycler
Emballages en verre 	1 €/hab (1 €/hab en 2020)	60 €/hab (57 €/hab en 2020)	➤ Près de 60 fois moins cher pour les emballages en verre
Déchets verts par compostage	0 €/hab	60 €/hab (57 €/hab en 2020)	➤ Ne coûte rien lorsque l'on composte ses déchets verts

LE 5"R" DU ZÉRO DÉCHET la pyramide vertueuse



Tous flux confondus

Coût aidé HT:

8 045 966 € soit
106,6 €/hab

Médiane nationale (2018):

- 98 €/hab en France
- 81 €/hab en milieu rural

Financement du service:

7 776 685 € : contributions des collectivités
37 402 € : facturation en déchèterie (97 % du coût aidé)

RAPPORT ANNUEL 2021

Synthèse des coûts 2021

<p>Ordures ménagères</p>	<p>Dépenses HT: 4 843 436 €</p>	<p>Recettes: 283 441 € de produits industriels 7 960 € de soutiens</p>	<p>Coût aidé: 60 €/hab</p> <p>Coût aidé 2020: 57 €/hab</p>	<p>Médiane nationale (milieu rural - 2018): 45 €/hab</p>
<p>Emballages recyclables</p>	<p>Dépenses HT: 1 547 771 €</p>	<p>Recettes: 294 723 € de produits industriels 763 757 € de soutiens</p>	<p>Coût aidé: 6,5 €/hab</p> <p>Coût aidé 2020: 10 €/hab</p>	<p>Médiane nationale emballages et papiers (milieu rural - 2018): 7 €/hab</p>
<p>Papiers</p>	<p>Dépenses HT: 388 293 €</p>	<p>Recettes: 149 995 € de produits industriels 71 062 € de soutiens</p>	<p>Coût aidé: 2,2 €/hab</p> <p>Coût aidé 2020: 4 €/hab</p>	<p>Médiane nationale (milieu rural - 2018): 1 €/hab</p>
<p>Verre</p>	<p>Dépenses HT: 195 766 €</p>	<p>Recettes: 63 518 € de produits industriels 47 281 € de soutiens</p>	<p>Coût aidé: 1 €/hab</p> <p>Coût aidé 2020: 1 €/hab</p>	<p>Médiane nationale (milieu rural - 2018): 1 €/hab</p>
<p>Déchets de déchèteries</p>	<p>Dépenses HT: 3 138 834 €</p>	<p>Recettes: 386 228 € de produits industriels 47 675 € de soutiens</p>	<p>Coût aidé: 35 €/hab</p> <p>Coût aidé 2020: 34 €/hab</p>	<p>Médiane nationale (milieu rural - 2018): 25 €/hab</p>



Le Souvenir Français

L'année 2022, post Covid, a permis au Souvenir Français, de reprendre une activité importante, tant dans la réfection des tombes des Morts pour la France, celle des monuments aux morts, que par sa participation aux commémorations (en particulier celles de Maillé et du Maquis de Scévollès à Guesnes -86-) et aux partenariats (Établissements scolaires et Maison du Souvenir).



Tous les monuments aux morts du canton (41 communes plus quelques stèles) ont été fleuris par le Comité pour le 11 Novembre. L'exemple type de la réfection des monuments est celui de Champigny-sur-Veude. Le centenaire de ce monument a ainsi pu être fêté dignement.

Perpétuer le Souvenir et le transmettre aux jeunes générations est essentielle.

" Le Souvenir Français, comité Touraine Val de Vienne, tiendra son assemblée générale à

Champigny-sur-Veude, le 21 Janvier 2023 ; vous pourrez alors le soutenir soit en adhérant, soit par faisant un don (Déductible des Impôts). Soutenez le Comité Touraine Val de Vienne (association d'intérêt publique)

Président : Philippe EDER - port : 06 01 80 58 82

Contact : s.f.comitetvdv37@gmail.com

Informations sur : <https://le-souvenir-francais.fr/>



Aux Saveurs Campinoises



Une épicerie associative
ouverte à TOUS,

NON-ADHERENTS ET ADHERENTS

Elle vous propose :
De l'Alimentation générale, des produits locaux,
des produits bio, bière, vin, hygiène, beauté, entretien, ...

Horaires :

Lundi
16h30 à 19h00

Mardi Fermé
Mercredi Fermé

Jeu
9h30 à 12h30
16h30 à 19h00

Vendredi
9h30 à 12h30
16h30 à 19h00

Samedi
9h30 à 12h30
16h30 à 19h00

Dimanche
9h30 à 12h00

5, place du Château - 37120 CHAMPIGNY-SUR-VEUDE
Tél : 09.86.57.72.90 - Mail : auxsaveurscampinoises37@gmail.com

Facebook : [auxsaveurscampinoises](https://www.facebook.com/auxsaveurscampinoises)



Depuis quelques mois, la commune a conventionné avec Présence Verte, service de téléassistance à domicile.

La téléassistance c'est facile et sécurisant.

C'est un système qui permet d'envoyer une alarme 24h/24 et 7 jours sur 7 à des **opérateurs qualifiés**. Concrètement, une personne formée au traitement et résolution des situations d'urgence prend en charge l'alarme déclenchée. Cette alarme peut être déclenchée volontairement par une personne en difficulté ou par détection automatique.

L'installation est simple et se fait par un technicien sur le lieu d'habitation. D'un côté, un déclencheur porté au poignet ou en collier, le fameux bip comme il est souvent appelé. Il a une portée de 60 à 80 mètres. De l'autre un transmetteur posé au domicile de l'abonné au travers duquel l'opérateur de la centrale d'écoute entre en conversation avec ce dernier.

Le transmetteur se pose simplement dans une pièce de la maison, La téléassistance relève toujours de ce même processus simple, géré par des personnes qualifiées.

1) L'appel

L'abonné a besoin d'aide ? Une simple pression sur le bouton du déclencheur et l'appel est immédiatement émis vers la centrale d'écoute.

2) Le dialogue

L'abonné est alors identifié par l'opérateur, à qui il peut exposer son problème. Selon la situation, ce dernier prend la décision la plus adaptée.

3) L'intervention

L'opérateur de la centrale d'écoute peut prévenir un proche identifié dans le réseau de solidarité ou, si besoin, alerter directement un médecin, voire les services d'urgence (pompiers, SAMU, gendarmerie). Il suit l'intervention et reste en contact avec l'abonné jusqu'à ce qu'il soit assuré de sa sécurité.



Présence Verte, partenaire de votre mairie et CCAS

Pour découvrir nos solutions de téléassistance et en savoir plus sur les offres Présence Verte, contactez votre mairie.



Présence Verte, partenaire de votre mairie et CCAS

5, place du Château - 37120 CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Téléphone : 09.86.57.72.90

Mail : auxsaveurscampinoises37@gmail.com

[presenceverte.fr](https://www.presenceverte.fr)

*N°1 en France en nombre de centres et de services de téléassistance par commune

Avec la téléassistance, prenez de l'avance sur demain et rassurez-vous pour longtemps.

- Vous ne vous sentez plus aussi agiles qu'il y a quelques mois ?
- En avançant en âge, votre conjoint(e) perd un peu ses repères au quotidien ?
- Votre maman de 87 ans habite une jolie maison depuis de nombreuses années mais se trouve éloignée de votre domicile ?
- A 84 ans, vous êtes un.e sportif.ve accompli.e et ne voulez pas changer vos habitudes de balades seul.e au cœur de la nature ?

Dans toutes ces situations et de nombreuses autres encore, il y a toujours une solution de téléassistance qui correspond à votre besoin.

Depuis plus de 30 ans, nous mettons en place des dispositifs de secours simple, reliés à notre centrale d'écoute, qui prend en charge vos alarmes 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Nos 70 opérateurs sont formés à ce type d'appels et sauront trouver la solution qui vous rassurera.

Si votre dossier est rempli en mairie, vos frais d'installation seront réduits de 20 €.

Plus de renseignements : <http://presencevertetouraine.fr/>



Les symboles de la République

MARIANNE

son histoire, sa symbolique, ses représentations

Marianne est une figure symbolique de la République française. Ayant l'apparence d'une femme coiffée d'un bonnet phrygien, elle incarne la République française et ses valeurs : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Elle est aussi une icône de la liberté et de la démocratie.

Son histoire, sa symbolique

Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, allégorie de la Liberté, apparaissent dans l'antiquité romaine, associant l'ancienne allégorie grecque de la liberté et le bonnet phrygien, coiffure du dieu perse Mithra ou du dieu d'origine phrygienne Atys.

En France, l'utilisation, comme symbole de la Liberté puis de la République, d'une femme drapée à l'antique portant un bonnet phrygien, trouve son origine à la fin du XVIII^e siècle. À l'époque, l'antiquité est très à la mode, la démocratie est une femme et les esclaves affranchis en Grèce et à Rome portent un bonnet phrygien rouge.

Quand la Révolution de 1789 éclate, c'est tout naturellement que Marianne, « Déesse » de la Liberté, arbore le bonnet phrygien. Un bonnet de ce type coiffait aussi les marins et les galériens de la Méditerranée et aurait été repris par les révolutionnaires venus du Midi.

Marianne symbolise le changement de régime, mettant en avant la symbolique de la « mère patrie », de la mère nourricière qui protège les enfants de la République. Sous la Révolution, Liberté et République sont des femmes, souvent des guerrières.

L'origine de l'appellation de Marianne n'est pas connue avec certitude. Son utilisation comme symbole de la République remonterait à une chanson révolutionnaire du pays albigeois, la *Garisou de Marianno* (la Guérison de Marianne) écrite en octobre 1792, dix jours après la fondation de la République.

Par dérision, les contre-révolutionnaires appelleront également ainsi la République.

À partir de juin 1848, le prénom « Marianne » commence à être donné de façon clandestine pour désigner la République.



La République lance alors un concours de représentation de la nouvelle allégorie du régime. Deux représentations de Marianne s'opposent :

- l'une « **sage** » hiératique et maternelle, assise cheveux attachés, seins couverts et sans arme, vêtue de long et coiffée d'une couronne de laurier ou de chêne qui est au goût des républicains conservateurs;
- l'autre « **révolutionnaire** » cheveux détachés, bonnet phrygien, poitrine découverte, combattante et armée, fouguese au goût des républicains révolutionnaires...



Marianne de Lamartine

La République est aussi matérialisée par Lamartine, lors de l'Assemblée constituante qui, alors que les pairs de France cherchaient leur modèle fait irruption avec le buste de **Marianne de Lamartine**, érudite, artiste, anglaise, muse et épouse du poète qui a donné pour la première fois son buste à la république.

Le conflit entre les deux représentations va reprendre sous la Troisième République. A partir de 1877, les deux modèles apparaissent dans les mairies remplaçant les bustes de Napoléon III. Sous la Troisième République, les statues et surtout les bustes de Marianne se multiplient dans les mairies parfois privée de leur bonnet phrygien, jugé trop séditieux, au profit d'un diadème ou une couronne.

Au XX^e siècle, toutes les mairies se dotent progressivement d'un buste de Marianne épuré portant le bonnet phrygien, débarrassée de ses attributs (faisceau d'armes, niveau ou balance). Les dernières représentations sont celles reprenant les traits de femmes connues.

Au fil des années, Marianne prend le visage des Françaises de son temps, Brigitte Bardot, Michèle Morgan, Mireille Mathieu, Catherine Deneuve, Inès de la Fressange, Laetitia Casta, Evelyne Thomas, Sophie Marceau, Elle orne les timbres-poste, inspire les artistes, et incarne aux yeux de tous la beauté et la vitalité de la République éternelle.

Quelques représentations célèbres inspirées par Marianne



La Liberté guidant le peuple, tableau d'Eugène Delacroix, qui s'est inspiré de la révolution de Juillet de 1830. Ce tableau est une allégorie de la liberté non de la République.



La statue de la Liberté, allégorie intitulée *La liberté éclairant le monde*, offerte par la France aux États-Unis



A Paris, place de la République, figure une statue colossale de Marianne



Place de la Nation, un monument central figure La République



Le Syndicat de la Manse Etendu est administrativement devenu le **Syndicat de Rivières Val de Vienne (SRVV)**, portant notamment sur le bassin versant de la Veude, du Mâble et de leurs affluents. Cette évolution ne modifiera pas le fonctionnement du Syndicat. Les trois techniciens ont toujours pour principale mission de mettre en place les actions de restauration des ruisseaux et zones humides, fléchées et planifiées sur plusieurs années.

L'objectif des travaux menés est d'**améliorer la qualité de l'eau** et promouvoir une **diversité d'habitats pour la faune qui gravite autour des milieux humides**. En parallèle de ces actions, les agents se rendent disponibles auprès des riverains, agriculteurs, élus, habitants pour tout conseil relatif à la gestion des rivières ou zones humides. N'hésitez pas à contacter la technicienne du secteur, Marylou Méchin au 07 86 60 46 05 ou manse.marylou@orange.fr.

Les principaux travaux menés par le SRVV en **2022** se sont déroulés sur la commune d'**Orches aux sources du Mâble**. Les travaux qui devaient avoir lieu sur **le Mâble à Champigny-sur-Veude** en amont du plan d'eau communal sont reportés en 2023, faute d'autorisation administrative dans les temps.

En **2023**, près d'1,5 km seront restaurés sur la Veude à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, et 1 km sur le Mâble à Berthegeon et Sérigny (opération à confirmer). A l'échelle du bassin versant, quelques zones humides seront restaurées.

Comme chacun le sait, l'année 2022 a été marquée par une **sécheresse importante** et des températures au-dessus des normales saisonnières. Contrairement au passé, ces épisodes deviennent récurrents alors qu'ils étaient exceptionnels auparavant (1976, 1990, 2003...). Cet été, plus de 25% des linéaires de cours d'eau du Syndicat étaient à sec ... **Prenons soin de nos nappes phréatiques toute l'année** car les rivières coulent uniquement lorsque les eaux souterraines sont abondantes, et cette année nous a montré qu'il faut agir ; agir vite et intelligemment pour que la Nature et l'Homme poursuivent leur symbiose historique.

La Veude à Jaulnay, tronçon d'1 km restauré
Diversification du profil en long en accentuant de légers méandres



Avant travaux



Après travaux

Toute action initiée par le Syndicat répond nécessairement à des enjeux de qualité et de quantité d'eau, de biodiversité ou d'inondation, une action pouvant concourir à plusieurs de ces enjeux.

Les cours d'eau du territoire étant tous privés, l'entretien des berges reste à la charge des propriétaires riverains.

La technicienne de rivières peut vous conseiller, n'hésitez pas à la contacter :

Marylou Méchin - 07 86 60 45 05.





PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Notre patrimoine a de l'avenir

Jardins et plantations : attention aux invasives !

Jussie, Renouée, Arbre à papillons, Robinier... vous en avez sûrement entendu parler. Ces plantes exotiques dites « invasives » peuvent coloniser rapidement votre jardin et le milieu naturel, empêchant les essences locales de pousser. Lumière sur ces végétaux pas si inoffensifs et les bons gestes à adopter.

Une invasive, qu'est-ce c'est ?

Parmi les nombreuses plantes introduites par l'Homme de façon accidentelle ou volontaire, certaines ont la capacité de se développer rapidement, menaçant l'environnement, l'économie ou la santé : ce sont les invasives. En France, on n'en dénombre pas moins d'une centaine ! Elles peuvent s'échapper des lieux où elles sont cultivées et coloniser de nouveaux milieux. Avec leur croissance rapide, elles concurrencent les végétaux locaux jusqu'à les étouffer et prendre leur place

Quels dangers ?

Les invasives ont un impact néfaste sur l'environnement et représentent une des causes majeures de perte de biodiversité dans le monde. Très compétitrices, elles exploitent les ressources du milieu. Les végétaux locaux n'ont plus les éléments nécessaires pour se développer et disparaissent. La diversité des espèces végétales et animales d'un milieu diminue drastiquement.

Ces plantes peuvent aussi perturber les activités humaines comme l'agriculture, en faisant diminuer les rendements. Certaines invasives ont également des impacts sur la santé : irritation de la peau, brûlures, allergies... Le pollen de l'Ambroisie à feuilles d'armoise peut s'avérer mortel pour les personnes déficientes respiratoires.

Les bons gestes à adopter

Quelques gestes simples peuvent aider à limiter leur propagation :

- Semer ou planter des essences locales.
- Se renseigner sur le statut d'une plante avant de l'acheter.
- Jeter l'eau des aquariums, qui pourrait contenir des fragments d'invasive, dans un évier relié à un réseau des eaux usées.
- Ne pas cueillir, ni transporter de plante invasive ou de terre pouvant être contaminée par des graines ou fragments.
- Éviter de laisser des sols nus, conserver un couvert dense et diversifié de végétaux locaux et adaptés pour limiter l'installation d'invasives.
- Maintenir des milieux et une biodiversité en bon état, moins sensibles qu'un milieu fragilisé et déjà déséquilibré.
- Si vous constatez une plante invasive dans votre jardin, privilégiez l'arrachage manuel (avec port de gant) plutôt que les herbicides. Les déchets verts doivent être traités dans une filière adaptée. Vous pouvez également signaler sa présence au Parc !

Le Parc met à votre disposition un outil en ligne, pratique et gratuit :

guidedesplantations.fr

Retrouvez des essences adaptées à votre projet et aux paysages. Un pictogramme vous indique les espèces invasives à éviter.





Couvre-chef mythique, le Panama revient de loin. Retour sur l'histoire d'un chapeau culte

Comme son nom ne l'indique pas le Panama provient exclusivement (appellation contrôlée) d'Équateur. En découvrant, dès 1881, les qualités extraordinaires de ces chapeaux, les ouvriers du grand canal de Panama l'ont popularisé en Europe et aux États-Unis d'Amérique. Les équatoriens l'appellent aujourd'hui encore « *Sombrero fino de paja toquilla* ».

Le panama : un chapeau historique

Si des traces de l'existence du panama ont été retrouvées sur des céramiques datant de 4 000 ans avant J.C, il faut attendre le XVI^e siècle pour que MONTECRISTI et JIPIJAPAS, deux villages équatoriens, se lancent dans leur fabrication et commercialisent ce qui n'était alors qu'un simple chapeau de paille tressé.

Trois siècles plus tard, la filière s'est développée et le marché du panama est en plein essor. La réputation du couvre-chef dépasse désormais les frontières de l'Équateur. Si le pays reste un territoire isolé, il communique néanmoins avec le Panama qui devient alors une voie d'exportation privilégiée du chapeau.



En 1881, les américains entreprennent la construction du Canal de Panama dans des conditions climatiques pénibles et imposent aux milliers d'ouvriers le port du chapeau pour se protéger du soleil. Légers et pratiques, les *toquillas* font vite l'unanimité et l'Équateur approvisionne le chantier de 100 000 pièces au total.

Le 14 novembre 1906, Théodore Roosevelt visite le chantier de construction du canal. Ainsi, les photos du président américain, vêtu de lin blanc, coiffé d'un élégant chapeau de paille orné d'un ruban noir, font le tour du monde. Elles popularisent l'appellation *Panama hat* au lieu de *sombrero de paja toquilla*

L'inauguration du canal de Panama en 1914 renforce les relations commerciales entre le pays et les États-Unis. C'est d'ailleurs de là que le chapeau tire son appellation puisque les Américains pensaient qu'ils provenaient du Panama et l'ont ainsi surnommé "*Panama Hat*".

Le panama est tissé à la main

Contrairement aux idées reçues le Panama n'est pas une forme de chapeau, mais une matière et un tissage de jeunes pousses de d'Équateur. Il peut donc se décliner sous toutes les formes de la chapellerie classique pour homme et pour femme : fedora, trilby, capeline.

Une paille nommée Toquilla

Le traditionnel chapeau équatorien est conçu à partir d'une fibre issue d'un palmier particulier : la *carludovica palmata*. En Équateur, on l'appelle la *paja toquilla* ou *paja mocora*. Ce palmier ne pousse que sur la côte du Pacifique, entre les Andes et l'Amazonie.

En 1534, venant d'Amérique centrale, une flotte espagnole débarque à BAHIA DE CADAQUEZ. Ces troupes venaient à la rescousse des conquistadors qui étaient confrontés aux guerriers du propre frère de l'empereur inca : Atahualpa. Lors de leur remontée vers la Sierra, les espagnols traversent les villages du JIPIJAPA et MONTECRISTI, en Équateur. Le père José Maria Cobos fut alors surpris par les étranges coiffes que portent les habitants pour se protéger du soleil. Leur finesse et leur découpe rappellent les ailes des chauves-souris, et les espagnols pensent tout simplement qu'elles sont faites de la peau de cet animal.

Il fallut attendre 1630 pour que Francisco Delgado, installé dans la région de MANABI, découvre l'habileté des natifs de la région à travailler cette fibre. Il découvre également les nombreuses qualités de cette fibre, sa blancheur exceptionnelle, sa finesse et sa souplesse.





CHAPEAU BAS !

Pour fabriquer le panama, les jeunes feuilles du palmier sont utilisées, car elles sont suffisamment souples et tendres pour donner des filaments d'une finesse extrême. Une fois écartées, les fibres de la *paja toquilla* sont ébouillantées pendant une vingtaine de minutes avant d'être naturellement séchées au soleil.

Le tissage de tous les chapeaux Panama est réalisé entièrement à la main en Equateur.

Une histoire de tresse

Les fibres des feuilles de palmiers séchées passent alors entre les mains expertes des tisserandes équatoriennes qui mettront près de huit heures pour concevoir un chapeau standard, voire plusieurs semaines pour un panama de luxe. Chaque cloche est tissée par une seule personne. Bien sûr il existe différentes qualités de tissage et donc différentes qualités de matière panama.

Il faut des années de pratique pour maîtriser l'art de fabriquer un panama ! Lorsqu'ils ont été tressés, les chapeaux sont ensuite blanchis, moulés et assortis de leur fameux bandeau noir qui les caractérise.

Le panama est pliable



Depuis 1881, la qualité et le soin extrême apportés à sa fabrication en ont fait le chapeau le plus célèbre au monde. Certains tissages de Panama sont si fins, avec une finesse de paille si exceptionnelle, qu'on peut les plier intégralement (contrairement au chapeau paille, plus rigide) et les ranger dans un tube pour le transporter. Il est conseillé de ranger le panama dans un endroit humide et éviter qu'il ne reste trop longtemps dans un endroit chaud, sec et sans ventilation pour pouvoir le garder en bon état.

Léger comme un filet d'air, il ne craint pas le soleil. Roulé dans son écrin, il retrouve en un clin d'œil sa forme initiale, test d'authenticité par excellence.

Il s'agit d'un produit très haut de gamme, dont le tissage peut prendre entre 6 et 10 mois.

Styles de chapeaux Panama

Le style d'un chapeau de paille Panama est déterminé par sa forme, ainsi que par la taille de sa couronne et de son bord. Il en existe principalement 3 sortes :

Chapeau Panama Fedora

Ce style s'est popularisé dans les années 40 car il était porté par les acteurs masculins hollywoodiens. Ces mêmes célébrités le portaient également dans leur vie de tous les jours, ce qui l'a rendu attractif. De nos jours, le **Fedora** est le plus populaire des Panama commercialisés dans de nombreux pays du monde.

Chapeau Panama Optimo

Voici le style original du Panama, le grand classique. Les équatoriens le nomment même : chapeau de paille *toquilla* naturel. Les britanniques le préfèrent encore aujourd'hui au Fedora, comme en témoigne la popularité de l'**Optimo** au Royaume-Uni.

Chapeau Panama Plantation

Couvre-chef porté par Clark Gable dans le film «*Autant en Emporte le Vent*», c'est un style différent qui convient aux messieurs en quête d'élégance et de perfection.

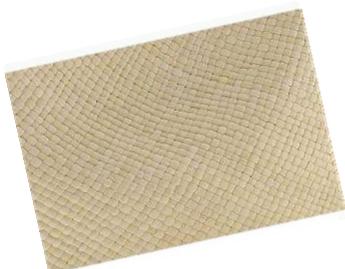
Les chapeliers proposent une multitude de variantes lors de l'achat d'un véritable MONTECRISTI ou CUENCA.

Le panama MONTECRISTI

Les 3 qualités les plus connues sont le Panama CUENCA (tissé à Cuenca, littéralement «assis»), le Brisa et le Panama MONTECRISTI (tissé dans cette ville, debout penché sur son ouvrage). Ces derniers sont connus pour être les plus fins, les plus légers, avoir le tissage le plus serré et le point le plus régulier. On dit même que le MONTECRISTI est tissé tellement fin qu'il est imperméable ! C'est aussi le Panama le plus cher !

Comment reconnaître un vrai panama

Pour reconnaître un vrai panama il suffit de regarder au sommet de la calotte. Si vous découvrez une rosace c'est un vrai panama. Comme tous les Panama sont tissés à la main ils possèdent cette rosace qui correspond au début du tissage. (Les imitations n'ont pas cette rosace). Petite astuce supplémentaire, comme les imitations sont la plupart du temps en fibre de cellulose, elles ne sentent pas la paille.





Depuis 1985, le syndicat réalise des missions d'expertises et de conseil chez les propriétaires privés.

Ces visites diagnostics peuvent être demandées par l'intermédiaire de la mairie :

- pour connaître l'état de stabilité de sa cave,
- dans le cadre d'une vente* (*le diagnostic n'est pas obligatoire mais fortement conseillé !*),
- pour avoir des conseils concernant l'entretien et les éventuels travaux à entreprendre,
- en cas de sinistre (*infiltrations, chutes de matériaux, ...*).

Le géologue, lors de sa visite, apportera des conseils d'entretien au niveau de la végétation sur le coteau, et sur la maîtrise des eaux. Il peut également intervenir lorsque des propriétaires ont des projets d'aménagement de leur(s) cave(s).

La commune de Lémeré étant adhérente à ce syndicat, les tarifs pour une intervention, **à ce jour**, sont les suivants :

- De 1 à 4 entrées : 295.00 €
- De 5 à 10 entrées : 365.00 €
- Au-delà de 10 caves ou carrière : établissement d'un devis

Information complémentaire sur le site www.cavites37.com ou 02 47 28 86 47 ou contact@cavites37.com

*Dans le cadre d'une vente, pensez à prévoir le diagnostic dès la mise en vente ! Le délai pour l'obtention d'un rendez-vous est actuellement de 3 à 4 mois.



Tarifs 2023 - Assainissement non collectif

Contrôle des installations neuves ou réhabilitées	
- visite : 1 projet/parcelle (**)	371 €
- visite : 1 réalisation/parcelle (**)	288 €

La prestation contrôle des installations neuves ou réhabilitées donne lieu à des facturations distinctes :

- une après l'avis sur le projet
- une après l'avis sur la réalisation
- et éventuellement à chaque visite complémentaire

Diagnostic lors de transactions immobilières	
- visite diagnostic : 1 dispositif/parcelle (**)	389 €

Contrôle de fonctionnement	
- visite : 1 dispositif/parcelle (**)	374.00 €
- majoration pour absence ou refus	187.00 €

Chaque dispositif implanté sur une commune ayant instauré et reversé la redevance de traitement des matières de vidange entre 2001 et 2010 bénéficiera d'une réduction forfaitaire de 45.40 €

Contre-visite	
- contre-visite : 1 diagnostic/parcelle (**)	78 €

(**) Lorsque plusieurs dispositifs sont (ou seront) implantés sur une ou plusieurs parcelle(s) cadastrale(s) contiguë(s) appartenant à un même propriétaire, une réduction forfaitaire de 10 % par dispositif est (sera) appliquée au total facturé

Des contrôles des installations ont démarré l'an dernier et sont encore en cours en 2023. Un courrier est adressé par le SATESE 37 aux usagers concernés, fixant une date de rendez-vous.

Site Internet de la commune

Le site internet de la commune s'est refait une beauté et s'est considérablement modernisé.

Il est également accessible aux personnes atteintes d'un handicap visuel



Merci aux membres de la commission communication pour ses conseils avisés.

N'hésitez pas à le consulter et surtout, à nous faire remonter vos remarques et observations.

<https://lemere.fr/>

ou scanner le QR code ci-dessous





La Brève de Plume Papote....

L'éléphant

Un jour, un cirque vint s'installer dans une petite ville. Bien entendu tous les enfants étaient très excités à la pensée d'aller au cirque. Ce qu'ils aimaient par-dessus tout, au cirque, c'étaient les animaux. L'éléphant, en particulier, les fascinait. C'était l'animal préféré de tous les enfants. Pendant son numéro, l'énorme bête exhibait un poids, une taille et une force extraordinaires, il pouvait soulever des choses très lourdes et le dresseur disait que les éléphants pouvaient déraciner de très gros arbres.

Mais, tout de suite après la séance, et jusqu'à la représentation suivante, on pouvait voir que l'éléphant restait toujours attaché à un petit pieu fiché en terre, par une chaîne qui retenait l'une de ses pattes prisonnière.

Or, ce pieu n'était qu'un petit morceau de fer à peine enfoncé de quelques centimètres dans le sol. Et bien que la chaîne fût épaisse et résistante il semblait évident qu'un animal capable de déraciner un arbre devait facilement pouvoir se libérer et s'en aller.

Les enfants regardaient donc l'éléphant attaché à son pieu dans la journée. Parmi ces enfants se trouvait un petit garçon qui semblait réfléchir. Il demanda soudain à son père qui l'accompagnait : *pourquoi l'éléphant ne s'échappe-t-il pas ?*



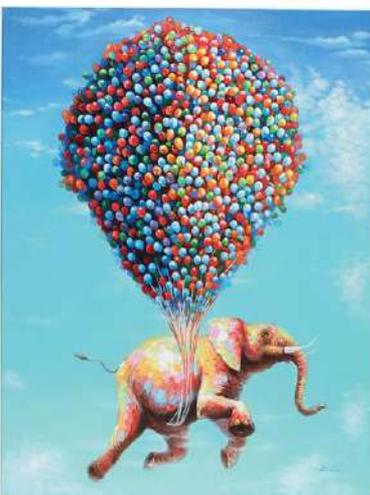
Le dresseur, qui avait entendu la question de l'enfant, lui expliqua que l'éléphant ne s'échappait pas parce qu'il était dressé. Bien sûr, l'enfant demanda : *qu'est-ce que ça veut dire, dressé ?* Et le dresseur lui expliqua que, dès son plus jeune âge, quand l'éléphant n'était encore qu'un bébé, il avait été attaché à un pieu semblable, qu'il ne pouvait pas s'en libérer parce qu'il était trop faible et qu'il avait dû prendre l'habitude de rester attaché à ce pieu.

L'enfant ferma les yeux et imagina un tout petit éléphant nouveau-né attaché à ce piquet. Il pouvait très bien voir l'éléphant trop petit qui poussait, et tirait désespérément pour essayer de se libérer mais que, le piquet étant trop solide pour lui, il ne pouvait pas y arriver malgré tous ses efforts.

Il imagina le bébé éléphant qui s'endormait, épuisé, et qui, le lendemain, essayait à nouveau. Et le surlendemain... Et les jours suivants... Jusqu'à ce qu'un jour, un jour terrible pour son histoire, l'animal finisse par accepter son impuissance et se résigner à son sort.

Cet énorme et puissant pachyderme que l'enfant avait vu la veille au soir montrer une force colossale ne s'échappe pas, le pauvre, parce qu'il CROIT en être incapable. Il garde le souvenir gravé de l'impuissance qui fut la sienne autrefois.

Et le pire, c'est que jamais il n'a sérieusement remis en question ce souvenir. Jamais, jamais, il n'a tenté d'éprouver à nouveau sa force.



C'est ainsi... Nous sommes tous un peu comme l'éléphant du cirque : nous allons par le monde attachés à quelques petits pieux qui nous retirent une partie de notre liberté.

Nous vivons avec l'idée que nous ne pouvons pas faire telle ou telle chose pour la simple raison qu'une fois, il y a bien longtemps, nous avons essayé et n'avons pas réussi.

Alors nous avons fait la même chose que l'éléphant, nous avons gravé ce message dans notre mémoire : **je ne peux pas, je n'en suis pas capable donc jamais je n'en serai capable...**

Nous avons grandi en portant ce message que nous nous sommes imposés à nous-mêmes et c'est pourquoi nous n'avons plus jamais essayé de nous libérer de ce pieu. Lorsque, parfois, nous sentons nos fers et faisons sonner nos chaînes, nous regardons le petit pieu du coin de l'œil et nous pensons : **ce n'est pas la peine d'essayer, je n'en suis pas capable, jamais je n'en serai capable...**

Je souhaite qu'au cours de cette année 2023 qui nous tend déjà les bras, chaque journée à venir nous apprenne que, contrairement à ce que nous avons cru par le passé, nous sommes capables de vivre quelque chose d'inattendu, de surprenant, de libérateur et de très réjouissant...

Plume Papote

UN FRUIT QUI CASTAGNE



LA CHÂTAIGNE

Un produit de saison

Le terme « châtaigne », qui est apparu dans la langue française au XII^{ème} siècle, dérive du latin *castanea*.

Les châtaigniers, dont il existe plusieurs espèces, sont originaires des régions tempérées de l'hémisphère nord, plus précisément du nord-est et du sud-ouest de l'Asie, du sud-est de l'Europe et de l'est de l'Amérique du Nord. Le châtaignier européen (*C. sativa*) est cultivé depuis au moins 3 000 ans dans le bassin méditerranéen, mais on récoltait ses fruits à l'état sauvage bien avant, puisqu'il y était implanté il y a des millions d'années.

En France, en Espagne, au Portugal et en Italie, la châtaigne a constitué la nourriture de base, voire exclusive, de populations entières, particulièrement dans les régions montagneuses, où les céréales ne poussaient pas. C'était toujours le cas au XIX^{ème} siècle, dans les montagnes de la Toscane où, six mois par année, on ne consommait pratiquement que ce fruit, à raison d'un ou deux kilogrammes par personne, par jour. Même au XX^{ème} siècle, les Corses mangeaient de grandes quantités de ce qu'il était convenu d'appeler « le pain de bois », fait de farine de châtaigne. Au cœur de la Corse, une véritable civilisation du châtaignier est née, dans la mesure où la vie du village était centrée sur cet arbre, depuis sa plantation jusqu'à la transformation des fruits. En outre, pendant des millénaires, les châtaignes de moindre qualité ont été données aux animaux d'élevage pour les engraisser. La chair des cochons ainsi nourris était censée être délicieuse.

Toutefois, au cours des derniers siècles, la châtaigne a connu un déclin progressif, qui s'explique par diverses causes : guerres, hivers meurtriers, passage d'une économie de subsistance à une économie marchande, maladie de l'encre (maladie fongique différente de celle qui a tué les arbres américains), etc.

Même dans les régions « à châtaigniers », les arbres sont laissés à eux-mêmes et les traditions se perdent, bien que dans certaines régions, on assiste depuis quelques années à un regain d'intérêt, notamment dans les Cévennes françaises, où une demande d'appellation d'origine contrôlée pour la châtaigne locale est en cours.

Pas toujours simple de savoir ce que l'on mange vraiment. Pourtant, la réponse est simple. Le **marron comestible** est en réalité... **une châtaigne**.

La châtaigne apporte de nombreux bienfaits à la santé, à commencer par sa richesse en fibres.

Une portion de 100 g de marrons contient 4 g de fibres.

Ce fruit fournit de l'énergie grâce aux glucides qu'il contient, parmi lesquels on distingue **les sucres**, qui présentent souvent une saveur sucrée, et les **amidons**, indispensables par leur apport énergétique, digérés dans l'intestin et majoritairement absorbés sous forme de glucose.

Les marrons sont assez caloriques, contenant 200 calories pour une portion de 100 g. Plus caloriques que les pommes de terre ils contiennent une dose importante d'amidon permettant de rassasier rapidement sans causer de pic de glycémie.

Ils sont aussi une source de vitamines du groupe B (B9, B6). La vitamine B9 joue un rôle essentiel dans la production du matériel génétique et des acides aminés nécessaires à la croissance cellulaire ; elle joue aussi un rôle important dans la formation des globules rouges, le fonctionnement des systèmes nerveux et immunitaire. Une portion de 100 g contient 58 mg de vitamine B9 et 0,22 mg de vitamine B6.

La châtaigne est très intéressante pour ceux qui sont **intolérants au gluten** car elle n'en contient pas.

Elle est une source de phosphore et du magnésium. Le premier intervenant dans la mise en réserve et le transport de l'énergie, la régulation de l'équilibre acidobasique de l'organisme, la minéralisation osseuse et dentaire ; le second permettant **le métabolisme du calcium**, la production d'énergie et le maintien du potentiel de membrane des cellules. Le magnésium joue un rôle dans la contraction musculaire et évite l'apparition de crampes.

Enfin, la châtaigne est riche en potassium, minéral essentiel garantissant la contraction des muscles une bonne transmission nerveuse.



RECETTES

© Ph. Barret / Femme Actuelle

PLAT PRINCIPAL

INGREDIENTS

435 g de purée de marrons
1 jaune d'œuf
200 g de farine (150 g + 50 g)
½ cuillère à café de sel
1 pincée de poivre
½ pincée de piment d'Espelette (facultatif)

Difficulté : facile
Préparation : 15 mn
Cuisson : 30 mn
Temps total : 45 mn



DESSERT

INGREDIENTS

240 g de pâte de marrons
20 cl de crème fraîche
40 cl de lait
Pâte à tartiner chocolatée
2 feuilles de gélatine
380g de marrons au sirop (200 g net égoutté)
12 oreillons d'abricot au sirop
6 graines de cardamome

Difficulté : facile
Préparation : 20 mn
Cuisson :
4 mn (lait) - 15 mn(oreillons)
Temps de pause : 10 h

Gnocchis à la purée de marrons

Recette pour 4 personnes

PREPARATION

Mettre tous les ingrédients dans le robot de cuisine et bien mélanger le tout.

Ajouter sur votre plan de travail les 50 g de farine restants.

Transvaser le contenu de votre robot sur le plan de travail et incorporer le reste de farine avec les mains.

Former un boudin de pâte et le diviser en rondelles de 1.5 à 2 cm d'épaisseur.

Toujours sur le plan fariné, former des petites boules et les faire rouler une à une sur le dos d'une fourchette pour former les stries des gnocchis.

Pocher les gnocchis dans une eau bouillante salée. Une fois remontées à la surface, les laisser 1 minute puis les égoutter. Les faire revenir dans une poêle anti-adhésive avec un peu de beurre.

Suggestions d'accompagnement : une sauce crème et lardons, des champignons et herbes fraîches, une sauce tomate avec du parmesan, une sauce au fromage, à chacun son inspiration



Verrines aux marrons

Recette pour 6 verrines

PREPARATION

Faire tremper les feuilles de gélatine dans de l'eau froide. Faire tremper les baies de cardamome dans un demi-verre d'eau chaude.

Égoutter les marrons au sirop dans une passoire, en réserver 6 pour le décor

Ouvrir les autres en deux et les passer abondamment sous l'eau chaude pour enlever l'excédent de sucre. Les égoutter sur un papier absorbant, puis les disposer au fond des verrines.

Travailler la pâte de marrons, d'abord seule avec une fourchette, puis incorporer progressivement la crème fraîche.

Chauffer 40 cl de lait. (la valeur de deux fois la boîte vide de pâte de marrons). Lorsque le lait frémit ajouter la gélatine essorée, bien mélanger, verser le tout sur la pâte de marrons détendue à la crème fraîche. Verser ce mélange dans les verrines.

Laisser reposer au réfrigérateur pendant 10 heures ou passer éventuellement au congélateur pour aller plus vite.

Abricots confits :

Dans une petite poêle, porter à ébullition le sirop des marrons confits, les graines de cardamome avec leur eau. Ajouter les oreillons d'abricot et laisser bouillir à petit feu environ 15 minutes. Retourner les abricots de temps en temps, arrêter dès que l'écume commence à se colorer

Récupérer les abricots pour les conserver au frais. Avant de servir, décorer chaque verrine avec 2 oreillons d'abricot et un marron confit.



Relai Petite Enfance

TOURAIN VAL DE VIENNE
RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)
 Antenne de Richelieu

PLANNING
 assistants maternels &
 gardes d'enfants à domicile
3 janvier - 10 février
2023

TOURAIN VAL DE VIENNE
 Antenne de Richelieu
 3 bis avenue du Québec
 tél. 06 72 98 13 41 / 02 47 93 91 22
 ram.ccrichelieu@gmail.com

ATELIERS D'ÉVEIL
 pour les assistants
 maternels, les gardes
 d'enfants à domicile
 et les enfants (0-3 ans)

JANVIER

- mardi 3, 9h30-11h30
Salle du RPE
- jeudi 5, 9h30-10h30
Danse
Salle des Couleurs
- lundi 9, 9h30-11h30
Salle du RPE
- jeudi 12, 9h30-10h30
Danse
Salle des Couleurs
- vendredi 13, 9h30-10h30
Atelier du Rien
Salle des Couleurs
- lundi 16, 9h30-11h30
Salle du RPE
- mardi 17, 9h30-11h30
Salle du RPE
- jeudi 19, 9h30-10h30
Danse
Salle des Couleurs
- mardi 24, 9h30-11h30
Salle du RPE

FEBVRIER

- jeudi 2, 10h30-11h55
Jeux d'eau
Salle de jeux d'eau
- lundi 6, 9h30-11h30
Salle du RPE
- jeudi 9, 9h30-11h30
Salle du RPE
- vendredi 10, 9h30-11h30
Salle du RPE

jeudi 26, 9h30-10h30
Danse
Salle des Couleurs

vendredi 27, 9h30-11h30
Matricité
Salle des Couleurs

lundi 30, 9h30-11h30
Salle du RPE

mardi 31, 9h30-11h30
Salle du RPE

INSCRIPTIONS
 via le portail pro
 pram-cc-tvv.gramweb.fr

POUR VOUS LES PROS
 assistants maternels et
 gardes d'enfants à domicile

Soirées à thème

JANVIER

Soirée d'analyse de la Pratique avec Claudie Juquin, psychologue
mardi 10 janvier, 20h-22h
 Salle du RPE de Richelieu

mardi 24 janvier, 20h-22h
 Salle du RPE de Sainte-Maure-de-Touraine
 Ces ateliers sont ouverts à tous les espaces maternels de votre commune quel que soit votre lieu de résidence.

Formation professionnelle

FEVRIER

Favoriser le jeu libre et aménager ces espaces (14h)
lundi 6 et mardi 7 février, 9h-12h30 et 13h30-17h
 Avec Annie Formation Aux Personelles de Sainte-Maure-de-Touraine

INSCRIPTIONS
 auprès de l'animatrice
 06 72 98 13 41 / 02 47 93 91 22
 ram.ccrichelieu@gmail.com

3 MULTI-ACCUEIL ASSOCIATIFS

Pour les enfants de 10 semaines à 5 ans.
 Les équipes de professionnels accueillent vos enfants du lundi au vendredi.

Des modalités d'accueil adaptées à vos besoins sans condition d'emploi.

Votre enfant peut être accueilli :

- régulièrement ;
- occasionnellement ;
- pour une situation d'urgence : (arrêt maladie de votre assistant maternel, hospitalisation d'un parent...)

Le multi-accueil... est un mode d'accueil ! Oui, mais c'est aussi :

- un lieu de découverte de la vie en collectivité et de sociabilisation pour les enfants ;
- un accueil collectif qui respecte les besoins et le rythme individuel de chaque enfant ;
- un espace ouvert aux enfants porteurs de handicap ;
- permettre aux parents qui ne travaillent pas d'avoir du temps pour eux ;
- un multi-accueil associatif géré par des parents bénévoles utilisateurs de la structure.

<https://www.cc-tvv.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance/>

Les antennes Relais Petite Enfance sur le territoire

RELAIS PETITE ENFANCE L'Île-Bouchard
 25 rue des Quatre vents
 02 47 95 76 78
 ram-bouchardais@cc-tvv.fr

RELAIS PETITE ENFANCE Sainte-Maure-de-Touraine
 4 rue du Veau d'or
 02 47 72 00 04
 ram-saintmaure@cc-tvv.fr

RELAIS PETITE ENFANCE Richelieu
 3 bis avenue du Québec
 06 72 98 13 41 / 02 47 93 91 22
 ram.ccrichelieu@gmail.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TOURAIN VAL DE VIENNE

TOURAIN VAL DE VIENNE
 Communauté de communes
 Tél. 02 47 97 03 26 - contact@cc-tvv.fr
 www.cc-tvv.fr

Créa 2022, CP Service Communication CCTVV / Ne pas jeter sur la voie publique



OBLIGATIONS LÉGALES de DÉBROUSSAILLEMENT

sur les massifs classés à risque feux de forêt en Indre-et-Loire

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

- Pour protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens
- Pour protéger la forêt et faciliter l'accès des pompiers
- Pour limiter la propagation du feu et diminuer son intensité



COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

- Éliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches
- Éviter les arbres ou les branches à moins de 3m des habitations. Éviter le surplomb des toitures par des branches
- Élaguer les branches jusqu'à une hauteur minimale de 2m et supprimer les arbustes
- Espacer les résineux de 2m des autres arbres
- Dégager un gabarit de passage de 4m minimum sans branches ni arbustes sur les voies d'accès. Débroussailler sur 3m de part et d'autre des voies d'accès

Retrouvez toutes les informations sur www.indre-et-loire.gouv.fr/old

TOURAINES REPER'ÂGE

Pour vous permettre, le moment venu de choisir votre mode de vie en fonction de vos préférences et selon votre état de santé, le Département vous accompagne à chaque étape. Découvrez les aides et possibilités offertes en Indre et Loire sur le site du conseil départemental «Touraine Reper'Âge»

www.touraine-reperage.fr



Détecteurs de fumée - Rappel

La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 a rendu obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les lieux d'habitation et depuis le 8 mars 2015, tous les logements doivent en être.

Installation et entretien du détecteur

Jusqu'à la loi ALUR du 24 mars 2014, l'obligation d'installation du détecteur de fumée incombait à l'occupant, que celui-ci soit locataire, propriétaire ou occupant à titre gratuit. Toutefois, elle incombait au propriétaire non occupant, notamment, pour les locations saisonnières, les foyers, les logements de fonction et les locations meublées.

La loi ALUR a mis à la charge du propriétaire-bailleur l'obligation d'installer un détecteur normalisé. Lors d'une mise en location, le propriétaire-bailleur doit s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

En cours de bail, il revient au locataire de veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif. Il doit, notamment, remplacer les piles et tester régulièrement l'appareil. Si nécessaire, il doit remplacer le détecteur. En revanche, s'il s'agit d'une location saisonnière, d'un foyer, d'un logement de fonction ou d'une location meublée, cette obligation d'entretien incombe au propriétaire-bailleur.

Où installer le détecteur ?

Au moins un détecteur de fumée doit être installé dans les parties privatives des bâtiments d'habitation, de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres (couloir, palier).



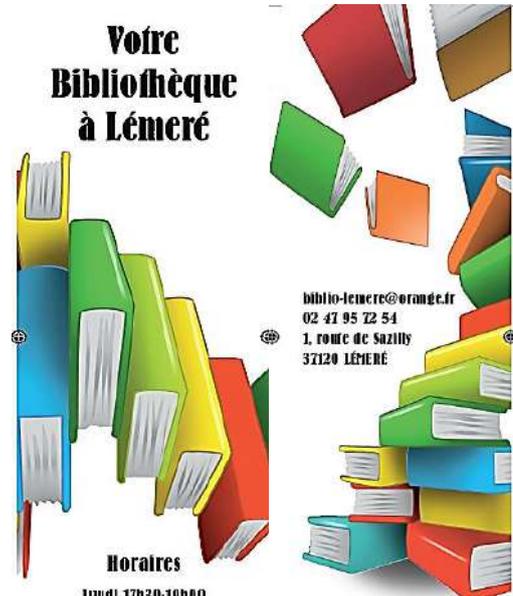
Cet emplacement permet d'avertir les occupants si l'incendie se produit pendant leur sommeil.

Par ailleurs, même si l'obligation d'installation ne vise qu'un seul détecteur par logement, il est conseillé d'en installer au moins un par étage (y compris au sous-sol).

Le détecteur doit être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur. L'installation dans les cuisines et salles de bains n'est pas recommandée car les fumées de cuisson et la vapeur d'eau peuvent provoquer des déclenchements d'alarme intempestifs.

Les détecteurs de fumée installés dans le logement doivent être munis du marquage CE et être conformes à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Voire Bibliothèque à Léméré



biblio-lemere@orange.fr
02 47 95 72 54
1, route de Sazilly
37120 LÉMERÉ

Horaires

Lundi 17h30-19h00
Mercredi 16h30-18h30
Samedi 10h30-12h00





Le recensement citoyen

Tout jeune Français, entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de son anniversaire, doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. **Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.**

Il est également possible de se faire recenser par internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.



À la suite du recensement, **la mairie délivre une attestation** qui est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics, dont le permis de conduire, avant l'âge de 25 ans.

La mairie ne délivrant **pas de duplicata**, cette attestation doit donc être conservée soigneusement. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont dépend le jeune concerné.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. Après le recensement, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de situation (changement de domicile ou changement de situation familiale ou professionnelle).

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans (cf. ci-après), ainsi que son invitation éventuelle à une cérémonie de citoyenneté.

Inscription sur les listes électorales



Vous venez de vous installer dans la commune, pensez à vous inscrire sur les listes électorales soit en Mairie (apporter une pièce d'identité et un justificatif de domicile), soit en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>. Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection.

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales.

Dans certains cas, il est possible d'être inscrit et de voter la même année :

- jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- fonctionnaire muté ou admis à la retraite après le 1er janvier ainsi que les membres de sa famille domiciliés avec lui,
- militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- demandeur devenu français après le 1er janvier,
- recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier,
- personne établissant son domicile après le 1er janvier dans une autre commune pour un motif professionnel ainsi que les membres de sa famille domiciliée avec elle à la date du changement de domicile.

Rappel : Déposer son permis de construire en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes de permis de construire sont, prioritairement, à déposer en ligne : c'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).

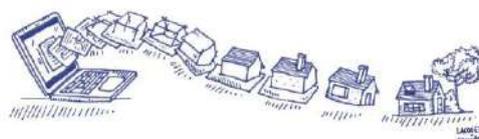
Grâce à cette dématérialisation, vous pourrez donc saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de la mairie. En complétant vos demandes en ligne, vous ferez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps ! **Toutefois le formulaire Cerfa concerné doit être envoyé en mairie par mail.**



Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée, la chaîne d'instruction sera optimisée, pour plus de fluidité dans son traitement et plus de réactivité.

Plus d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>





Ecole élémentaire M. GENEVOIX
1 place de la mairie
37120 CHAMPIGNY SUR VEUDE
02 47 95 75 75
ecole.champigny37@gmail.com

Ecole élémentaire Champigny-sur-Veude

Dessins contre la faim

Une opération créative et solidaire

La créativité au service de la solidarité et de la lutte contre la faim : c'est l'idée de l'opération « Dessins contre la faim » à destination des établissements scolaires et de leurs élèves. Aujourd'hui encore, près de 828 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde. La faim est un véritable fléau mais pas une fatalité !

En participant à cette opération solidaire, les élèves peuvent ainsi mettre leur imagination et leur créativité au service d'une noble cause. En plus d'être sensibilisés aux problématiques liées à la faim dans le monde, les élèves peuvent agir concrètement à leur niveau.

Un projet pédagogique

En s'appuyant sur les outils fournis par Action contre la Faim, notamment un film pédagogique, les élèves sont sensibilisés au problème de la faim dans le monde. Cette année, les élèves découvriront le quotidien de familles aidées par Action contre la Faim en Côte d'Ivoire.

Un projet créatif

- Des activités pédagogiques et artistiques sont proposées aux élèves :
- Réalisation de cartes postales à la manière des toiles de Korhogo (Les animaux Senoufo).
 - Création de masques africains en papier mâché et bandes plâtrées.



Un projet culturel

- Elaboration d'une exposition sur la Côte d'Ivoire.
- Intervention d'une personne ayant vécu plus de 10 ans en Côte d'Ivoire.

Un projet solidaire

Les œuvres seront exposées et vendues à l'école **au mois de mai**. La date sera précisée ultérieurement.

Les fonds collectés lors de cette vente solidaire permettront à Action contre la Faim de poursuivre ses programmes de lutte contre la faim dans le monde.



La rentrée

La rentrée s'est bien passée pour tous les élèves. Cette année, l'école accueille 42 élèves : 12 PS – 10 MS – 8 GS et 12 CP.

Cette année, Mme BONNET est l'enseignante des PS-MS et travaille avec Manon DUMAS. Mme LEVEQUE NAOURES est l'enseignante des GS-CP et travaille avec Carole JOUFFROY.



L'année scolaire 2021-2022

Journée à Terra Botanica



Le mammouth a arrosé les élèves !
Un passage très apprécié !

Dans le cadre de notre projet Nature, nous sommes allés à Terra Botanica. Le matin, nous avons réalisé une chasse au trésor pour aider la lutine à retrouver les ingrédients dont elle avait besoin pour faire sa potion. L'après-midi, nous avons profité du parc et ses attractions : nous avons fait un tour en barque. C'était une super journée !

Un grand merci aux municipalités ayant participé au financement de cette sortie (Anché, Assay, Champigny-sur-Veude, Chaveignes et Lemeré)



La lutine nous présente notre mission.

La fête de l'école

Cette année, notre spectacle a eu lieu au centre Montpensier de Champigny-sur-Veude. L'occasion de présenter aux familles notre travail sur la nature et la protection de l'environnement.



Notre chant final « Tu fais de moi des Enfantastiques »

La bibliothèque

Nous avons participé à la journée Arbrocœur organisée par les bénévoles de la bibliothèque. Au cours de cette journée, nous avons adopté un arbre et découvert ses caractéristiques. Les PS MS ont un adopté un frêne et les GS CP un séquoia.



Le frêne des PS MS

Le séquoia des GS CP



L'année scolaire 2022-2023

Projet couleurs

Tout au long de l'année, nous allons travailler sur les couleurs. Il y aura un thème par période : la couleur des émotions, Hervé Tullet, les mélanges de couleurs, voyages en couleurs et la couleur des animaux (camouflage).

Aussi, les maitresses ont instauré une journée couleur par mois. Un jour par mois, nous nous habillons selon la couleur du mois et nous apportons un objet de la même couleur. L'occasion de découvrir de nouveaux objets et de découvrir des artistes (Yayoi Kusama pour le rouge, Van Gogh pour le jaune, Monet pour le vert...)

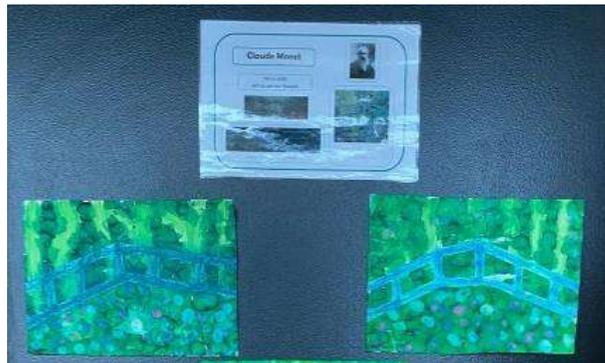


La journée rouge des PS MS



La journée Van Gogh, toute en jaune, des GS CP

*Tous nos projets ne pourraient être menés sans la mobilisation des familles, aux différentes actions organisées par l'école et l'APE.
Au nom des élèves, merci !*



Les GS CP réinventent Les Nymphéas de Claude Monet

Inscription année scolaire 2023 - 2024 :

Les inscriptions pour les enfants nés en 2020 débiteront au mois de mars.

Pour prendre rendez-vous, contactez l'école au 02 47 95 74 81
ou par mail

ec.lesdeuxrivieres@gmail.com

Toute l'équipe de l'école se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2023 !

La Directrice



Gendarmerie

Prévention sur les arnaques les plus répandues



Vous avez reçu un mail gagnant de la loterie alors que vous n'avez participé à aucun jeu, un SMS douteux de l'Assurance maladie concernant le renouvellement de votre carte vitale ou encore un coup de fil d'un conseiller bancaire dont vous ne reconnaissez pas la voix ? Il est fort probable que vous soyez la cible d'une tentative d'arnaque. Les escroqueries sont extrêmement fréquentes en ce moment et prennent différentes formes, les aigrefins ne manquant pas d'imagination pour piéger leurs victimes.

De plus, la numérisation de la société représente une aubaine pour les escrocs, qui peuvent cibler des personnes sur les réseaux sociaux et récupérer leurs données personnelles (adresses, coordonnées bancaires) sur le darknet entre autres.

Agissant depuis l'étranger pour la plupart, les arnaqueurs sont difficiles à coincer malgré les nombreux signalements. Que vous ayez déjà été victime d'une escroquerie ou que vous soyez passés entre les mailles du filet, ce diaporama vous permettra de connaître les 25 arnaques qui circulent le plus en ce moment, afin de mieux les anticiper.

L'Assurance Maladie

Le SMS est lapidaire et des centaines de personnes le reçoivent chaque jour : «*Malheureusement votre carte vitale est arrivée à expiration, veuillez renouveler votre carte en cliquant sur ce lien*» peut-on lire.

Face à ces tentatives d'hameçonnage (Phishing) l'assurance maladie invite à la plus grande prudence. La commande ou le renouvellement de la carte vitale s'effectue uniquement sur le compte Ameli.

La sécurité sociale ne vous demandera jamais la transmission par mail ou SMS de vos coordonnées bancaires ni vos informations personnelles.

La rénovation énergétique

Attention aux arnaques à la rénovation énergétique ! Le développement des aides à ce dispositif a donné un véritable coup de pouce aux Français, qui ont multiplié leurs travaux d'énergie. Dans la rénovation énergétique, les escroqueries vont bon train et l'aide MaPrimeRénov' à particulièrement été utilisée comme outil par les escrocs.

Des entreprises peu scrupuleuses démarchent des consommateurs dans le but de faire signer des bons de commande et éventuellement des contrats de crédit pour des travaux d'amélioration de l'habitat qui se révèlent souvent sans rapport avec les promesses annoncées.

Il est recommandé aux consommateurs la plus grande vigilance, surtout en cas de démarchage.

Compte personnel de formation (CPF)

L'arnaque à Mon Compte Formation (CPF) démarre généralement par un appel téléphonique, l'envoi d'un mail ou d'un sms, d'une personne prétendant appartenir à la plateforme « Mon Compte Formation » ou à un autre organisme.

L'escroc vous demande votre numéro de sécurité sociale pour accéder à votre compte formation. Il peut également demander votre mot de passe ou bien créer directement un compte par téléphone avec vous. Une fois la connexion effectuée, il peut vous inscrire avec ou sans votre consentement, à une formation factice ou frauduleuse.

Vous découvrez alors une inscription à une formation à votre insu en vous connectant à votre compte formation

Il vous est aussi peut-être arrivé de recevoir des appels téléphoniques vous proposant des offres de formation.

Sachez que ni la Caisse des Dépôts ni aucune autre autorité publique ne vous proposera de souscrire à une offre. En cas de doute ou de démarchage insistant, voire agressif, il est conseillé de ne pas donner suite.

Le remboursement d'impôts

Des courriers électroniques se faisant passer pour des e-mails officiels des impôts circulent en ce moment. Ils annoncent un remboursement de trop perçu d'impôt.

"Vous avez droit à un trop perçu d'impôt". L'offre est alléchante, quasi inespérée, et la mention d'impots.gouv bien là.

Dans le message frauduleux, il est précisé qu'il faut cliquer sur le lien fourni et remplir un "formulaire de remboursement" afin de récupérer son dû, ainsi que renseigner plusieurs informations relatives à votre identité ; puis le site vous amène sur une autre page invitant à entrer les coordonnées d'une carte bancaire.

Il s'agit en réalité d'une tentative d'hameçonnage dont l'objectif est de récupérer les données personnelles des victimes.



L'indemnité inflation

Un faux courriel Caf vous invite à compléter un formulaire pour recevoir l'indemnité inflation.

Ne cliquez pas sur le lien, il s'agit d'une tentative d'escroquerie visant vos informations personnelles.

La fraude consiste à récupérer les informations personnelles de leurs victimes ou les coordonnées bancaires afin d'accéder aux comptes.

Selon l'organisme, le mail mentionne une prime inflation d'un montant de 387 euros alors que l'aide versée par le gouvernement s'élève à 100 euros.

Les faux vendeurs de calendriers

La période des étrennes débute. Pompiers, facteurs, éboueurs vont venir à votre domicile afin de vous proposer leur calendrier 2023.

Pour ne pas se laisser abuser par de faux vendeurs de calendriers, il est recommandé de :

- ne jamais laisser entrer un inconnu à l'intérieur de son domicile et ne surtout pas laisser la porte ouverte pour aller chercher de la monnaie ;
- demander au démarcheur sa carte professionnelle ;
- vérifier que le logo officiel de l'institution figure sur le calendrier ;
- répondre uniquement à son facteur habituel ;
- en cas de doute par rapport à une profession, contacter la mairie pour savoir si de tels démarchages sont en cours dans la commune ;
- sensibiliser les personnes âgées ou isolées de son entourage en leur donnant ces informations ;
- signaler tout comportement suspect ou insistant à la Gendarmerie en composant le 17.

Pour rappel, les cartes professionnelles des pompiers, des policiers et des gendarmes ont le format d'une carte bancaire avec une puce.

Les pompiers doivent se présenter chez vous, en uniforme et en vous présentant leur carte professionnelle. Il vous sera délivré un reçu en cas de don qui vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts.

Les facteurs et ouvriers de collecte, en général, sont connus des habitants ; si vous ne les reconnaissez pas, n'ouvrez pas.

La police nationale et la gendarmerie nationale ne sont pas autorisées à effectuer ce genre de démarchage.

Enfin, les démarcheurs n'ont pas le droit de vous demander une somme d'argent. Vous êtes libre de donner le montant qui vous convient.

L'accusation de pédophilie

Un mail aux multiples en-têtes «Europol», «police fédérale» ou «direction générale de la police judiciaire» vous est adressé.

Un policier vous accuse de pédophilie après une pseudo saisie informatique. Il indique que vous faites l'objet de poursuites judiciaires parce que vous avez envoyé des images dénudées à des mineurs ou consulté des sites pédophiles et que le procureur vous enverra en prison sauf si vous répondez et que vous payez une amende.

La gendarmerie ou la police ne convoque jamais par mail, surtout pour des faits de cette nature, et la justice ne demande jamais d'argent pour arrêter des poursuites judiciaires.

Le SMS du faux paiement

Vous recevez un message affirmant que vous avez effectué un paiement et vous demande, si vous n'en êtes pas l'auteur, de composer un numéro. On vous demande aussi vos coordonnées bancaires. Ne rappelez jamais ces numéros !

Dans tous les cas, faites preuve d'une extrême vigilance et ne communiquez jamais ni coordonnées bancaire, ni information personnelle par téléphone ou par mail si vous n'êtes pas sûr de votre correspondant

Le Gouvernement a édité un guide de prévention contre les arnaques :

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/2022/Guide-TF-actualise-1907.pdf>

Un service d'assistance et de prévention du risque numérique est consultable via :

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/cybermenaces>

Les dons pour l'Ukraine

Plusieurs formes d'arnaques ont été repérées.

La plus répandue, assez courante consiste à duper un internaute pour l'inciter à communiquer ses données bancaires, souvent sous la forme d'un message soi-disant envoyé par un citoyen ukrainien réclamant une aide financière pour quitter le pays.

Le chèque Energie

Grâce au projet de loi sur le pouvoir d'achat, adopté cet été, le gouvernement a mis en place des aides parmi lesquelles, on retrouve notamment le chèque énergie. Or, une nouvelle arnaque a récemment fait surface sur le territoire, dont l'envoi se fait par courrier ou par mail. Ainsi, vous risquez de recevoir une lettre ou un courriel vous informant de l'attribution d'un chèque. Vous y retrouverez votre nom, votre adresse, la date limite d'utilisation ainsi que la valeur.

Afin de ne pas tomber dans le piège des courriers frauduleux sur les chèques énergie, il suffit de ne pas appeler le numéro indiqué.

Sache n'existe qu'une seule méthode pour bénéficier du chèque énergie : la demande se fait par internet, et ce, sur le site <https://chequeenergie.gouv.fr/>. Le chèque énergie, en version papier, vous sera alors envoyé chez vous, par courrier. Il n'y a donc aucun intérêt à appeler un numéro téléphonique, surtout quand il se trouve inscrit sur un courrier frauduleux.

Si vous recevez une lettre, faites preuve de beaucoup de vigilance, cela pourrait s'avérer une arnaque.

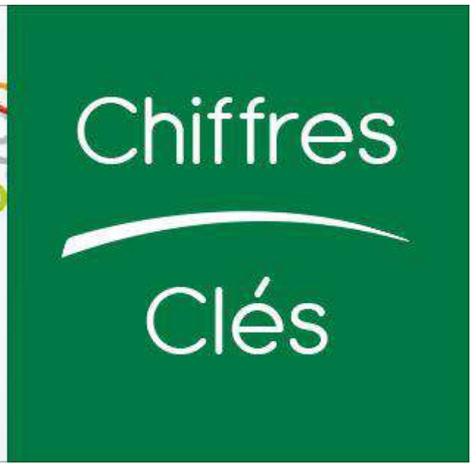
Les ventes sur les plateformes en ligne

L'escroquerie touche sur les échanges sur Leboncoin.fr, Vinted et les autres sites où vous avez déposé des objets à la vente.

Une personne se dit intéressée, vous contacte mais indique qu'elle ne peut payer que par Paypal. Vous n'avez pas ce moyen de règlement ?

L'escroc vous dit alors qu'il vous envoie de quoi créer le compte Paypal puis vous demande de verser 1000 € qui vous seront restitués.





4 Naissances

Élise Guiet-Aubert (22 mars)
Amande Dionnet (22 juin)
Maël Fougère (26 juin)
Noah Vrillon (22 novembre)



1 Mariage

Émilie Lafaïre
&
Xavier Vicet
le 2 juillet



4 Décès

Jean-Claude Leclere, le 7 février
Jean-François Davrillon, le 02 juin
Josette Besson, le 30 novembre
Jackie Oudin, le 25 décembre



5

Permis de construire,
24 Déclarations Préalables et
29 Certificats d'Urbanisme traités.
916 € versés à la CCTVV pour
l'instruction des dossiers



630 €

dépensés pour le
Fleurissement de la
commune



37 repas et 43 bons
d'achats offerts



48 enfants gâtés par le Père Noël

(449 € jouets et chocolats, 740 € spectacle).



196 518 €

Investissements réalisés* (hors voirie)

Re-délimitation du domaine communal : 3 060 €

Défense Incendie : 59 215 € TTC
(49 346 € HT pour lesquels 29 607 € de subvention ont été obtenus)

Achat de matériels : 11 598 € TTC

Travaux d'électricité sur bâtiments publics : 881 €

Eglise : 100 611 € TTC
(83 843 € HT pour lesquels 44 150 € de subvention ont été obtenus)

Eclairage public : 21 153 €
(Subventions obtenues : 9700 €)



18 773 €

Participation communale aux
frais de fonctionnement des
Écoles pour 38 élèves



7 213 €

dépensés en **voirie**
(travaux, achats de cailloux, enrobés,
matériels de voirie...)

* Les subventions sont accordées sur le montant HT des travaux. Un fonds de compensation de la TVA est versé à la commune deux ans après les investissements.





Les RV 2023

Voici le calendrier connu à ce jour

Janvier

- Ve 13-Sa 14-Lu 16** .. Distribution des sacs poubelle (Petite salle près du stade)
- Me 25 (17h)** OUATOU – L’Ile Bouchard - Salle des Fêtes 🎪
- Sa 28 (18h)** Vœux du Maire

Février

- Sa 04 (20h30)** Rencontres autour de la percussion - Ste Maure de Tne - Salle des fêtes 🎪
- Lu 06 (18h)** Parenthèses musicales - Panzoult - Le Cube 🎪
- Je 09 (18h)** A Livre Ouvert (Bibliothèque)

Mars

- Sa 04 (20h30)** Oh ! La belle vie ! - Panzoult - Le Cube 🎪
- Sa 11 (17h30)** Concert des profs Ecole de Musique - Espace Trianon - Ste Maure 🎪
- Ma 21 (18h)** Un pansement au cœur - Champigny-sur-Veude - Salle des Fêtes 🎪

Avril

- Sa 1^{er} (20h30)** Landing & Accumulation - Panzoult - Le Cube 🎪
- Sa 8-Di 9-Lu 10**... Chasse aux Œufs 🐣
- Je 13 (18h)** A Livre Ouvert (Bibliothèque)
- Di 16 (09h)** Randonnée communale

Mai

- Ve 26 (20h30)** Spirituels - Faye-la-Vineuse - la Collégiale 🎪

Juin

- Sa 03 & Di 04** Fête de la Rose 🌹
- Je 08 (18h)** A Livre Ouvert (Bibliothèque)
- Di 11** La Fanfare saugrenue - Pussigny (bourg) 11h30, 14h30, 15h30, 16h30 🎪

Juillet

- Sa 1^{er} (10h30)** Fête de l’Ecole de musique - Brizay - Salle des Fêtes
- Sa 08 (21h30)** Festival Le Plein de Super - Nouâtre - Les Chaumes 🎪
- Di 09 (22h)** Festival Le Plein de Super - Saint Épain 🎪
- Ma 11 (22h)** Festival Le Plein de Super - Ports-sur-Vienne - Les maisons rouges 🎪

Août

- Sa 12 & Di 13** Joutes Equestres 🐎
- Je 24** L’Avare - Ste Maure de Touraine - devant le château 🎪
- Ve 25** L’Avare – Parçay-sur-Vienne - La fabrique de Parcius 🎪
- Sa 26** L’Avare - Richelieu 🎪

Septembre

- Ve 08 (18h30)** L’Insectarium - Ligré - Théâtre de verdure 🎪
- Di 10** Fête de la Citrouille 🍂
- Sa 16** Journée du Patrimoine - Animations - Feu d’artifice (Commune)
- Sa 16 & Di 17** Journées du Patrimoine 🍂

Octobre

- Je 12 (18h00)** A Livre Ouvert (Bibliothèque)
- Sa 21 (12h30)** Banquet des Seniors (Commune)
- Sa 21 (20h30)** Le vertige des girafes - Antogny-le-Tillac - Pôle culturel 🎪
- Di 22** Fête des Fleurs d’automne 🍂
- 28, 29, 30 et 31**.. Halloween 🍂

Novembre

- Di 26 (16h)** Les Virtuoses - Panzoult - Le Cube 🎪

Décembre

- Je 14 (18h30)** A Livre Ouvert (Bibliothèque)
- Di 17 (17h)** Arbre de Noël (Commune)

Pas de permanence de Mme le Maire en janvier

Pour tout rendez-vous, s’adresser à la mairie



Mairie de Lémeré - 1 rte de Sazilly

Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : commune-lemere@orange.fr

Site : commune-lemere.fr



Horaires d’ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale

Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : biblio-lemere@orange.fr

Horaires d’ouverture

Lundi		17h30-19h00
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h30-12h00	



SUDOKU - n° 01-2023

Démoniaque

		5				3		8
		6	3					
7	3		9		4			2
		4	2			6	7	
				1				
		1	7			5	3	
1			8		5		4	7
					9	8		
6		4				9		

Une grille est composée de 81 cases, soit 9 carrés de 9 blocs. Complétez cette grille de manière que pour que dans chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de 9 cases, tous les chiffres de 1 à 9 ne soient utilisés qu’une fois.

SOLUTION SUDOKU - n° 05-2022

Difficile

9	6	3	8	4	5	1	2	7
7	5	8	9	1	2	6	3	4
4	1	2	7	3	6	5	8	9
2	9	6	4	7	3	8	1	5
1	3	4	5	6	8	7	9	2
8	7	5	2	9	1	3	4	6
5	4	9	3	8	7	2	6	1
3	2	1	6	5	4	9	7	8
6	8	7	1	2	9	4	5	3

GLOSSAIRE

AGEC.....	: Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
CAUE.....	: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCCVL.....	: Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
CCTVV.....	: Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
CGCT.....	: Code Général des Collectivités Territoriales
CLECT.....	: Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CNPE.....	: Centre Nucléaire de Production d'Electricité
COVID.....	: COrona VRus Disease
CPIE.....	: Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRST.....	: Contrat Régional de Solidarité Territoriale
DDL.....	: Direction Départementale de la Lecture Publique
DDT.....	: Direction Départementale des Territoires
DETR.....	: Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
DRAC.....	: Direction Régionale des Affaires Culturelles
DVD.....	: Digital Versatile Disc (disque numérique polyvalent)
ECT.....	: Extension des Consignes de Tri
ENS.....	: Espace Naturel Sensible
EPCI.....	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FDSR.....	: Fonds Départemental de Solidarité Rurale
FTTH.....	: Fiber to the Home, (Fibre optique jusqu'au domicile)
GEMAPI.....	: GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
GPS.....	: Global Positioning System
IGN.....	: Institut National de l'Information Géographique et forestière
INSEE.....	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MERS.....	: Middle East Respiratory Syndrome (syndrome respiratoire du Moyen Orient)
MICAP.....	: Mission de Coordination de l'Architecture et du Patrimoine
Loi NOTRE.....	: Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OAP.....	: Orientation d'Aménagement et de Programmation
OM.....	: Ordures Ménagères
PADD.....	: Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PEHD.....	: PolyEthylène Haute Densité
PET.....	: PolyEthylène Téréphtalate
PLU/PLUi.....	: Plan Local d'Urbanisme / Intercommunal
PMR.....	: Personnes à Mobilité Réduite
PNR.....	: Parc Naturel Régional
PPI.....	: Plan Particulier d'Intervention
RAMEP.....	: Relai Assistantes Maternelles Enfants Parents
REOM.....	: Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RGPD.....	: Règlement Général de Protection des Données
RODP.....	: Redevance d'Occupation du Domaine Public
RPE.....	: Relai Petite Enfance
RPI.....	: Regroupement Pédagogique Intercommunal
SATESE.....	: Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux
SCOT.....	: Schéma de COhérence Territoriale
SDIS.....	: Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIAEP.....	: Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
SIEIL.....	: Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire
SME.....	: Syndicat de la Manse Étendu
SMICTOM.....	: Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SMO.....	: Syndicat Mixte Ouvert
SNA.....	: Service National de l'Adresse
SRAS.....	: Syndrome Respiratoire Aigu Sévère
STA.....	: Service Territorial d'Aménagement
SVE.....	: Saisine par Voie Electronique
TGAP.....	: Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TNT.....	: Télévision Numérique Terrestre
TPS/PS/MS/GS.....	: Très Petite Section/ Petite Section/ Moyenne Section/ Grande Section
UNESCO.....	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UVE.....	: Unité de Valorisation Énergétique

Pour être informé en toute circonstance, des événements ponctuels qui concernent la vie de la commune, il vous suffit de télécharger l'application mobile **PanneauPocket** sur votre téléphone portable, et les alertes de la commune vous sont toujours accessibles. Pas d'identifiant, ni de mot de passe et pas de création d'un compte : votre téléchargement est totalement anonyme.

Plus d'infos :

<https://www.panneaupocket.com/>

LES ALERTES ET INFORMATIONS DE VOTRE MAIRIE SONT SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store**, **Play Store** ou **AppGallery**.

2 Ouvrez **PanneauPocket**, recherchez votre commune et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris. Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des **Panneaux d'alertes** et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

Disponible sur **App Store** | **Google Play** | **AppGallery**

Vous constatez un dysfonctionnement, un fil téléphonique arraché, un lampadaire qui ne fonctionne plus ? ...

N'hésitez pas à contacter la mairie le plus rapidement possible afin que le nécessaire soit fait au plus vite pour le bien-être de chacun

02 47 95 70 36

ou

commune-lemere@orange.fr

Merci pour votre vigilance



MENUISERIE Yoann BUTON

Tous Types de travaux de menuiserie

PVC, BOIS, ALU, MIXTES
Portes - Fenêtres - Volets
Clôtures - Portails - Terrasses

5, rue des Tanneries - 37220 L'Île Bouchard

Tél. 06 60 20 03 55 - 09 64 17 88 21

Fax: 02 47 95 34 75

Email: yoann.buton@orange.fr - www.menuiseriebutonpose.com

l'essentiel

02.47.93.10.11 / 02.47.98.49.93
4-6 rue Philippe de Commines - Chinon



EARL ROCHER SYLVAIN

PRODUCTEUR « ASPERGES DU PAYS DE RICHELIEU
COEUR DE TOURAINE »

06.84.48.69.02

LA TRÉCHANDIÈRE, 37120 LEMERE

Aménagement paysager
Enrochements de talus, berges
Allées, cours, pavages
Terrassement par mini-pelle
Clôtures
Plantations
Engazonnement
Arrosage Bassin
Entretien de jardins
Élagage
Broyage, rognage de sauches

SY SERVICES à la personne 50%

37500 **Ligré**
(à 5 min de Chinon) **02 47 95 65 25**



28 ROUTE DE TOURS
37120 CHAVEIGNES

Tél. : 02 47 95 31 41

Horaires : Lundi - Jeudi : 9h00-12h30 / 14h30-19h30

Vendredi / Samedi : 9h00 - 19h30 - Dimanche : 9h00 - 12h30



Frederic **BOURREAU**
06 64 52 59 79

Anthony **CHEVAL**
07 61 25 17 57

Gilles de **LAÂGE**
06 46 39 53 78

Maçonnerie
Pierre de Taille

ZA des Marais, 8 place des Amarantes
37500 La Roche Clermault

02 47 93 91 71

snbilloncentre@outlook.com

ESPACE Créations, entretien de parcs et jardins
Élagage, abattage à toutes hauteurs
Broyage, débroussaillage
Plantations
Tous types de clôtures

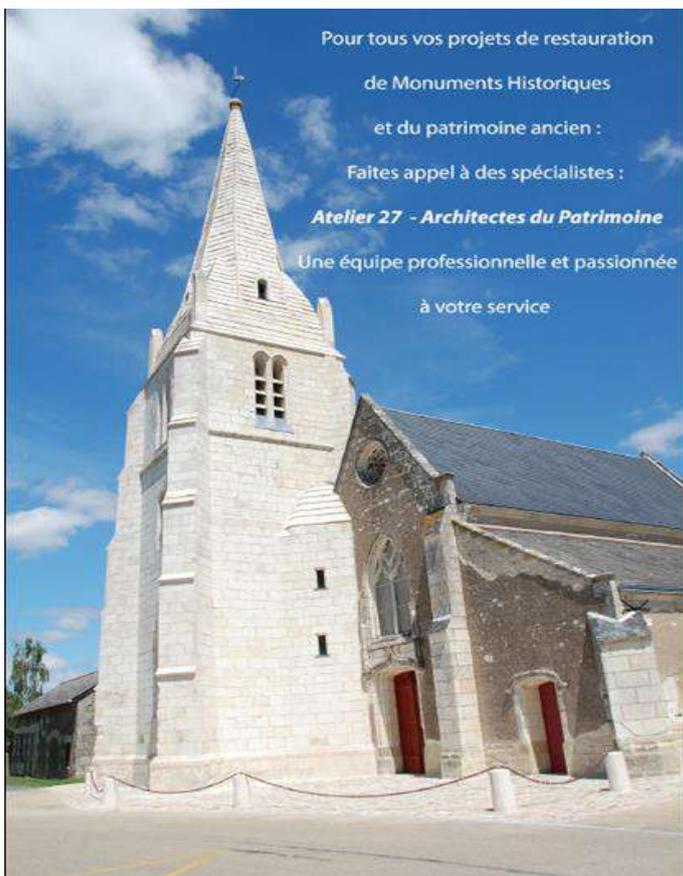
Entreprise familiale depuis 1991

Espace Plus - David et Sylvia CHMIEŁOWICE
4, Le Petit Cléré - 37220 BRIZAY
02 47 58 55 88 - 06 80 40 37 51
06 73 27 13 41
espace.plus@wanadoo.fr
www.paysagiste-pepinieriste-espaceplus.com

DEVIS GRATUIT

Broyage à l'épaveuse
bordure de route, bois,
talus, fossés...

Taille de haies au lamier pour grandes haies



Pour tous vos projets de restauration
de Monuments Historiques
et du patrimoine ancien :
Faites appel à des spécialistes :
Atelier 27 - Architectes du Patrimoine
Une équipe professionnelle et passionnée
à votre service

A27
ARCHITECTES DU PATRIMOINE
ATELIER 27

Architectes du Patrimoine
34, Place du général de Gaulle
37500 CHINON
02.47.97.60.24 contact@atelier27.fr



Le Clos Rabelais

melons - asperges - courges
☎ 02 47 95 83 50

✉ «Les Brégeolles» 37500 La Roche Clermault



LES 4 SAISONS

Du producteur au consommateur

I N F O R M A T I Q U E	
MIS	PSM
MICRO INFORMATIQUE SERVICES	POINT SERVICES MICRO
L' informatique pour les pros...	Une Assistance Professionnelle au service des particuliers.
Dépannage, Vente et Conseil, ...	SI SERVICES à LA PERSONNE
fabrice@mis-info.net guillaume.mis@gmail.com	Fabrice Bondon
Brizay 02 47 97 06 13 Loudun 05 17 35 50 96	

Jardinerie LIVOIREAU

Bruno MAILLET

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h15
et de 14h à 19h
Le Dimanche matin de 9h à 12h30

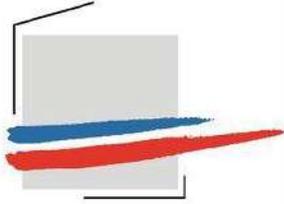
Route de Châtellerault - 37120 BRAYE-SOUS-FAYE
02 47 58 24 02 - 06 08 13 44 07
bruno.maillet9@orange.fr

A Propos de Fleurs
Artisan Fleuriste

L'ILE-BOUCHARD

6, rue de la République
37220 L'ILE-BOUCHARD
Tél. 02 47 58 59 88
www.a-propos-de-fleurs.fr

Livraison à domicile
Commandez par 📱
Réglez par 💳



MAISON DES MAIRES
D'INDRE-ET-LOIRE

LES MAIRES DE TOURAINE AGISSENT AU QUOTIDIEN POUR VOUS !

✓ En favorisant la solidarité
intergénérationnelle

✓ En servant les
citoyens et en agissant
pour la République

✓ En gérant l'état
civil pour les grandes
étapes de la vie



✓ En accompagnant les
commerces de proximité
pour la vitalité de nos
territoires



✓ En participant
à l'éducation
de nos plus jeunes

✓ En soutenant
la vie associative
et sportive



✓ En investissant
pour améliorer
toujours plus votre
cadre de vie



✓ En promouvant
la culture et ses acteurs
pour l'épanouissement
de tous

✓ En facilitant l'inclusion
des personnes défavorisées

✓ En contribuant
à préserver la tranquillité
publique



 @MAISONDESMAIRES37

L'UNION DES TERRITOIRES AU SERVICE DES CITOYENS
ASSOCIATION DES MAIRES D'INDRE-ET-LOIRE